



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

FONJEP Solidarité
Internationale
— Échanger, s'entraider, s'engager —

EVALUATION DU DISPOSITIF

« POSTES FONJEP-ECSI »

2021-2023

Termes de référence

Mars 2023

Commanditaire : Fonds de coopération, de la jeunesse et de l'éducation populaire
(FONJEP)

Table des matières

LISTE DES ABBREVIATIONS	3
INTRODUCTION GENERALE	4
1. CONTEXTE	5
1.1 HISTORIQUE DU FONJEP	5
PRESENTATION DU FONJEP	5
1.2 ENJEUX ET FINALITE DES POSTES FONJEP-ECSI	6
CONTEXTE DES POSTES FONJEP-ECSI	6
OBJECTIFS DES POSTES FONJEP-ECSI	8
BENEFICIAIRES DES POSTES FONJEP-ECSI	9
RESULTATS ATTENDUS DES POSTES FONJEP	9
1.3 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DES POSTES FONJEP	10
1.4 APPEL A PROPOSITIONS 2021-2023	10
2. OBJET DE L'ÉVALUATION ET QUESTIONS EVALUATIVES	11
2.1 VOLET FINANCIER DU DISPOSITIF FONJEP-ECSI	11
2.2 VOLET ANIMATION DU DISPOSITIF FONJEP-ECSI	12
2.3 PROGRAMMES D'ECSI MIS EN ŒUVRE PAR LES ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	14
3. DEROULEMENT DE L'ÉVALUATION ET LIVRABLES	16
3.1 ORIENTATIONS ET PRINCIPES METHODOLOGIQUES	16
GRANDS PRINCIPES METHODOLOGIQUES DE L'ÉVALUATION	16
PRINCIPALES ORIENTATIONS METHODOLOGIQUES	17
DOCUMENTATION DE REFERENCE	17
3.2 LES PRINCIPALES ETAPES DE L'ÉVALUATION, INTERLOCUTEURS ET CALENDRIER	18
PRINCIPALES ETAPES DE L'ÉVALUATION	18
INTERLOCUTEURS	18
ELEMENTS DE CALENDRIER	19
3.3 LES LIVRABLES	19
4. PROFIL EVALUATEUR	20
5. PRESENTATION ET DEPOT DES OFFRES	20
5.1 COMPOSITION DES OFFRES	20
5.2 MODALITES DE DEPOT DES OFFRES	21
5.3 CALENDRIER PREVISIONNEL DE SELECTION	22
ETAPES DE LA SELECTION	22
PRINCIPAUX CRITERES DE SELECTION	22
ANNEXES	23

Liste des abréviations

AFD	Agence Française de Développement
CA	Conseil d'administration
CV	Curriculum vitae
ECSI	Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale
FONJEP	Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
ONG	Organisation non-gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
RRMA	Réseau Régionaux Multi-Acteurs
SI	Solidarité Internationale
TDR	Termes de référence
TTC	Toute Taxe Comprise
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

Introduction générale

Les présents termes de référence (TDR) constituent le cadre contextuel et technique devant permettre de recruter un prestataire de service qui aura la charge de conduire l'évaluation du dispositif dit « *postes Fonjep - éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI)* » qui consiste à cofinancer des ressources humaines spécifiquement dédiées à la mise en œuvre d'actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) par des associations françaises demandeuses et porteuses d'un projet ECSI en leur sein. L'évaluation portera sur les postes cofinancés pendant la période 2021-2023.

Les présents TDR doivent ainsi permettre à tout soumissionnaire qui le souhaite (bureaux d'études ou consultants indépendants) de présenter une offre technique et financière en conformité avec les attentes des commanditaires et les spécificités des « postes Fonjep - ECSI ». Le budget maximum alloué à cette évaluation est de 40 000 euros.

Le commanditaire de l'étude est le Fonjep, dont les missions et l'organisation seront décrites ci-dessous. Sur cette action spécifique « Postes Fonjep- ECSI », le Fonjep assure le rôle d'opérateur pour le compte de l'Etat français et procède aux versements des cofinancements aux associations bénéficiaires de subventions. Le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) ainsi que son opérateur pour l'aide publique au développement, l'Agence française de Développement (AFD), sont fortement impliqués dans le processus d'évaluation. A ce titre, le Fonjep, l'AFD et le MEAE ont mis en place pour cette évaluation un comité de pilotage.

Les présents TDR se décomposeront comme suit :

- Présentation du contexte de l'évaluation.
- Présentation de l'objet de l'évaluation.
- Le cadre général du déroulement de l'évaluation, ses orientations.
- La présentation et le dépôt des offres.

1. Contexte

1.1 Historique du Fonjep

Présentation du Fonjep

Le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (FONJEP) a été créé le 31 janvier 1964 sous la forme d'une association de loi 1901. Les missions qui lui sont confiées sont, pour la première fois, mises en œuvre paritairement entre les représentants de l'État et des associations. Le Fonjep est né d'une volonté commune entre le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, des collectivités territoriales et des associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire.

Aujourd'hui, le Fonjep a, conformément aux termes de la loi du 23 mai 2006, pour objet principal de procéder au versement, pour le compte de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et selon les modalités qu'ils définissent, des subventions destinées au financement de projets de solidarité internationale, à la rémunération de personnels des associations intervenant dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport, de la culture ou de la protection de l'environnement ou concourant à l'action sociale des collectivités publiques, ainsi qu'au versement des indemnités ou cotisations relatives au volontariat de solidarité internationale aux associations ou organismes agréés dans ce cadre.

Plus généralement, le FONJEP mène toutes actions propres à participer au financement du développement de la vie associative et contribue à sa promotion. Il engage toutes actions nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Ainsi, les principaux partenaires du Fonjep sont :

- Les pouvoirs publics français de façon générale et le MEAE pour ce qui concernent les questions spécifiques à l'ECSI ;
- les opérateurs de l'État, du type Agences, qui mettent en œuvre et pour le compte de l'État des politiques sectorielles (ex : l'Agence française de Développement, opérateur de l'État en matière d'aide publique au développement, notamment en matière de financement des initiatives de projets d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale des ONG) ;
- les associations œuvrant dans les champs de la jeunesse et de l'éducation populaire, de la solidarité internationale, des sports et de la culture.

Les relations et modalités de suivi et de communication entre les partenaires sont régies par des conventions.

Les présents termes de référence concernent exclusivement le financement des postes associatifs centrés sur l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, soit au total 64 postes sur

financement de l'AFD, dont le FONJEP assure le versement des fonds, le suivi, l'évaluation et la communication.

Le triennal 2021-2023 est marqué par une augmentation du nombre de structures ayant intégré le dispositif. En effet, 55 organisations étaient bénéficiaires de postes Fonjep-ECSI pendant le triennal 2018-2020.

Cette augmentation du nombre de postes bénéficiaires s'est également accompagnée d'une plus grande diversité dans la typologie des structures bénéficiaires, telle que cela sera précisé dans la présentation des bénéficiaires des postes Fonjep-ECSI ci-dessous.

1.2 Enjeux et finalité des postes Fonjep-ECSI

Contexte des postes Fonjep-ECSI

Sur la totalité des postes associatifs cofinancés par le Fonjep, certains sont exclusivement centrés sur l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI). **Seuls ces postes spécifiques, appelés communément « Postes Fonjep-ECSI », feront l'objet de l'évaluation.**

Le document cadre dénommé « *Coopération au développement : une vision française* » publié en 2011, fixe le cap et la finalité de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale : « *le citoyen doit pouvoir trouver sa place dans ce monde qui change* ». Pour cela, « *la politique de coopération encouragera la production et le partage d'informations favorisant la compréhension mutuelle des acteurs et l'émergence d'une vision partagée des enjeux de développement* ». « *Elle visera à renforcer ce lien essentiel des citoyens avec l'action de coopération, qu'elle soit publique ou privée* ».

Ce document a été complété par le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID) du 30 novembre 2016 qui souligne dans son point 13 l'importance de la sensibilisation des citoyens à la solidarité internationale et définit un cadre et des priorités pour les années à venir. Cette priorité a été réaffirmée par le CICID de février 2018.

La « Feuille de route de la France pour la réalisation des ODD »¹, présentée par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères à l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2019, témoigne du rôle central de l'ECSI :

¹ [Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030, septembre 2019](#)

En faisant de « l'éducation et de la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable » un enjeu central,

En affirmant la nécessité d'une participation effective de l'ensemble des publics de la conception des politiques publiques à leur mise en œuvre et leur évaluation, afin d'atteindre ces objectifs. Les réponses proposées passent également par l'accompagnement des « engagements citoyens » (...) et le fait de « donner le pouvoir aux territoires qui se mobilisent pour un changement des comportements et des modes de faire ».

Ce rôle est spécifiquement mentionné dans les priorités 3.1 (Intégrer le développement durable au cœur du système scolaire, de la maternelle à l'enseignement supérieur) et 3.2 (S'appuyer sur l'éducation hors système scolaire pour changer les comportements, formation continue incluse) de la Feuille de route pour la réalisation des ODD.

Enfin, la **loi de Programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales** du 4 août 2021 considère l'ECSI comme une démarche contribuant à l'appropriation citoyenne des enjeux mondiaux et réaffirme l'importance des partenariats multi-acteurs pour garantir un impact réel sur le terrain.

L'ECSI doit amener groupes et individus à cultiver des attitudes positives vis à vis de la solidarité internationale. Elle doit aussi pouvoir jouer un rôle déterminant pour répondre aux grands enjeux contemporains et pour atteindre les Objectifs de développement Durable à l'horizon 2030². L'ECSI sera donc d'autant plus efficace si elle tire son origine de l'expérience des acteurs, pour leur faire découvrir des réalités plus globales.

Ainsi, s'adaptera-t-elle aux publics concernés, en accompagnant les réflexions propres à chaque groupe, afin de leur faire connaître la façon de vivre d'autres peuples : leur culture, les formes d'organisation de leur société, les rapports politiques, les mécanismes économiques qui façonnent les relations internationales, les risques et les chances de la mondialisation, les formes de coopération et leur évolution. Elle facilitera la prise de conscience des interdépendances qui lient nos sociétés et contribuera ainsi à lutter contre les sentiments xénophobes.

Cette éducation ne saurait se réduire à des formes scolaires d'enseignement (qui doivent être prises en compte par ailleurs), ni être assimilée au développement des seuls projets d'aide publique ou privée. Il s'agit de faire comprendre l'importance de liens durables entre « ici et là-bas » et de mieux appréhender les évolutions et les intérêts des partenaires internationaux, notamment par des formes de mobilisation actives et participatives et au moyen de technologies de l'information et de la communication ciblées et adaptées aux différents publics visés.

² [Extrait de l'argumentaire commun sur l'utilité de l'ECSI, octobre 2020](#)

L'engagement en faveur des plus démunis dans notre société fait également partie de ce processus de compréhension des phénomènes économiques et sociaux. La transformation des mentalités dans nos pays est un travail fondamental pour faire respecter les intérêts réciproques des partenaires de coopération et promouvoir la paix.

Objectifs des postes Fonjep-ECSI

C'est dans cet esprit que les pouvoirs publics ont souhaité soutenir le dispositif des « postes Fonjep-ECSI ». Celui-ci consiste à subventionner pendant 3 ans des postes dans des organisations de la société civile (OSC) consacrés à des activités d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, et ce à hauteur de 8 500 euros par an et par poste, entre 2021 et 2023.

La sélection des OSC bénéficiaires de ces postes se fait par appel à propositions. Le Fonjep bénéficie de la subvention globale de l'AFD et reverse trimestriellement aux associations sélectionnées la part leur revenant.

Le dispositif des postes Fonjep-ECSI a pour objectif, dans le cadre général de l'activité du Fonjep, de soutenir de façon ciblée et coordonnée un ensemble de postes dédiés à des projets de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Il s'agit de soutenir l'ECSI et son ancrage dans les territoires en permettant à des structures associatives d'accueillir et d'informer les différents publics, de contribuer à l'animation de réseaux d'acteurs et de développer des partenariats permettant de valoriser, capitaliser et renforcer les savoir-faire et expériences.

Les postes sont spécifiquement chargés de :

- **Informé et sensibiliser les différents publics français** : mettre en œuvre des animations, des formations, répondre aux demandes d'information, de formation, d'orientation, de conseil ou d'accompagnement des différents publics. De lancer, de tester et de mettre en œuvre des outils et dispositifs innovants en matière de sensibilisation de nos concitoyens à la solidarité internationale.
- **Valoriser les actions, innover, capitaliser** : développer des savoirs faire et pratiques éducatives.
- **Initier et développer des partenariats** régionaux, interrégionaux et internationaux en faveur de l'ECSI, élaborer des synergies avec des acteurs nationaux, plateformes référentes d'ECSI, réseaux régionaux, acteurs du volontariat, etc.
- **Animer les territoires** : préparer, relayer et animer des manifestations, rencontres, impliquer et mobiliser les acteurs locaux, publics et privés.

Tirant les enseignements de l'évaluation du triennal 2018-2020, l'appel à propositions 2021-2023 a continué de mettre l'accent sur l'animation du collectif, appuyée par un prestataire externe, afin de répondre aux besoins de capitalisation et mutualisation d'expériences, et de maximisation de la professionnalisation des acteurs du secteur.

Pour ce faire, le périmètre de la prestation externe établi pour la période 2018-2020 (animation des trois journées annuelles de rencontre des postes, analyse et synthèse des comptes rendus techniques annuels et triennaux produits par les postes) a été étendu pour 2021-2023 à un accompagnement rapproché et en continu durant les trois ans. Cet accompagnement inclut ainsi des entretiens individuels avec les titulaires, des visites terrains des associations bénéficiaires, des webinaires sur diverses thématiques relatives à l'ECSI, l'organisation et l'animation de temps de rencontres collectifs et territoriaux, ou encore le partage de ressources via une plateforme collaborative en ligne.

L'animation du dispositif des postes Fonjep-ECSI répond également aux objectifs de renforcement des capacités des titulaires de postes, de changement d'échelle de leurs pratiques, et de leur accompagnement dans une dynamique européenne, afin de favoriser une réflexivité continue autour des stratégies, méthodes, approches et impacts de leurs interventions.

Le triennal 2021-2023 (Annexe 1) se termine le 31 décembre 2023 et fait l'objet de l'évaluation cadrée par les présents TDR. Cette évaluation devra nourrir l'appel à propositions qui sera lancé à l'automne 2023, pour la période 2024-2026.

Bénéficiaires des postes Fonjep-ECSI

Les bénéficiaires des postes Fonjep-ECSI sont des associations loi 1901.

Leurs programmes et actions sont variés et peuvent être déployés auprès de tous type de publics (jeunes et moins jeunes, en ou hors cadre scolaire, habitants de zones urbaines, rurales, périurbaines), ainsi que sur l'ensemble du territoire français.

Dans le cadre du triennal 2021-2023, les pouvoirs publics ont souhaité, en tenant compte de la diversité du spectre associatif, mettre l'accent sur les associations attachées à :

- ◆ sensibiliser de nouveaux publics ou des publics spécifiques habituellement peu touchés par les programmes d'ECSI ;
- ◆ intégrer le genre dans leurs pratiques d'ECSI, au niveau des contenus thématiques et des méthodes d'animation.

Résultats attendus des postes Fonjep-ECSI

Dans le cadre de ce triennal, une attention particulière a été portée aux éléments suivants :

- ◆ Les activités et stratégies d'ECSI au sein de l'association ;

- ◆ L'inscription du poste Fonjep-ECSI et de la mission du titulaire dans la stratégie d'ECSI de l'association ;
- ◆ La capacité du titulaire à mettre en œuvre le programme d'ECSI qui lui est confié ;
- ◆ L'accompagnement du titulaire par son association dans la réalisation de ses objectifs.

1.3 Dispositif institutionnel des postes Fonjep

Dans le cadre d'une convention spécifique, l'AFD confie au Fonjep la gestion administrative et financière des subventions qu'elle accorde à des associations pour la mise en œuvre de projets d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale par des salariés dédiés. Le Fonjep est également chargé de l'animation du réseau informel que constituent ces postes.

La mise en œuvre de ce dispositif Fonjep-ECSI est cadrée par un processus spécifique :

- Lancement d'un appel à propositions tri-annuel publié sur le site du Fonjep, relayé par l'AFD, le MEAE et par les ONG ;
- Les propositions sont reçues, analysées et sélectionnées par des représentants du MEAE, de l'AFD et du Fonjep. La liste des associations sélectionnées est présentée, en annexe du programme triennal de financement du Fonjep, au Comité ONG de l'AFD chargé de valider les cofinancements réservés aux ONG ;
- Une fois le projet global approuvé par l'instance d'octroi (sur les trois ans et pour l'ensemble des ONG), l'AFD conventionne avec le FONJEP pour les trois années, lui donnant ainsi la mission de :
 - Verser annuellement les financements aux associations (dans la mesure où ces dernières se seront acquittées de leurs bilans annuels) ;
 - Assurer le suivi administratif et financier de chaque poste et d'en rendre compte à l'AFD ;
 - Organiser la sélection d'un prestataire externe pour l'animation du réseau ;
 - Piloter l'animation du réseau confiée au prestataire ;
 - Organiser le recrutement d'un prestataire externe pour l'évaluation du triennal des postes, et suivre la mise en œuvre de cette évaluation.

1.4 Appel à propositions 2021-2023

Le dernier appel à propositions porte sur la période 2021-2023 ([Annexe 1](#)). Il est actuellement en cours et doit se terminer à la fin de cette année.

Les orientations et objectifs des postes Fonjep pour la période 2021-2023 sont conformes aux objectifs mentionnés ci-dessus (Cf. partie 1.2). Lors de cet appel à candidatures, ce sont 64 postes Fonjep qui sont financés à hauteur de 8 500 euros par an et par poste (**voir liste des associations bénéficiaires de postes Fonjep-ECSI en annexe 2**). Un premier appel à candidatures a permis la sélection de 61 organisations bénéficiaires de postes Fonjep-ECSI. Ces postes ont ensuite été ouverts à 3 nouvelles associations, pour une période de 16 mois (du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2023). Il convient également de noter que le montant annuel du cofinancement versé pour chaque poste a connu une augmentation par rapport aux précédents triennaux (8 000 euros pour le triennal 2018-2020, et 7 500 euros précédemment). Ce co-financement est par ailleurs celui avec le montant le plus élevé entre tout type de poste Fonjep.

Les associations bénéficiaires et composant le collectif sont diverses (ONG de solidarité internationale, associations d'éducation populaire ou intervenant dans le champ de l'action sociale et de la jeunesse, etc.), et répondent toutes aux critères définis ci-dessus (Cf. partie 1.2 les bénéficiaires). Ce triennal est marqué par une ouverture à des thématiques plus larges via l'intégration de nouvelles associations ne faisant pas parties des acteurs traditionnels de l'ECSI.

Le budget total transféré aux associations est de **1 589 499 euros** pour 64 postes entre 2021 et 2023 (61 x 8 500€/an x 3 ans et 3 x 11 333€/16 mois).

2. Objet de l'évaluation et questions évaluatives

L'évaluation qui sera conduite au cours de l'année 2023 portera sur le dispositif global des postes Fonjep-ECSI financés durant la période 2021-2023, et selon les Termes de référence de l'appel à propositions 2021-2023. Elle doit rendre compte de l'utilité et de la pertinence du dispositif au regard des objectifs fixés initialement par les pouvoirs publics français et essentiellement les TDR de l'appel à propositions 2021-2023 (Annexe 1).

Il est suggéré que l'évaluation se concentre sur trois champs de questionnement, avec une attention particulière portée aux volets financier et animation du dispositif Fonjep-ECSI.

2.1 Volet financier du dispositif Fonjep-ECSI

Il s'agit d'apprécier les effets produits par le cofinancement apporté aux associations sur le triennal, en examinant par exemple les questions suivantes :

- Quels sont les effets du cofinancement :
 - Sur la pérennisation d'un poste porteur d'un programme d'ECSI au sein de l'association ?

- Sur le temps qu'un titulaire décide de rester sur son poste ?
- Quels sont les effets de l'augmentation du cofinancement de 8 000€ à 8 500€ annuel ? Comment ces effets peuvent-ils être mis en relief avec les effets du cofinancement d'autres postes Fonjep (*voir le baromètre des postes Fonjep 2016-2021 en annexe*) ?
- Quels sont les effets de levier pour obtenir d'autres financements, en particulier de la part d'acteurs territoriaux ?
- Quelle appréciation peut être faite de l'exclusion (sauf exception) des postes de direction comme bénéficiaires, au profit de postes d'animation (chargés de mission) ?
- Quelle appréciation peut être faite de l'obligation posée dans les termes de référence 2021-2023 d'une occupation à temps plein du poste titulaire (sauf exception) ?

2.2 Volet animation du dispositif Fonjep-ECSI

Il s'agit d'apprécier le fonctionnement du **réseau des postes Fonjep-ECSI** incluant non seulement les associations bénéficiaires mais aussi les pouvoirs publics (AFD, MEAE) et le Fonjep. Initialement surtout conçu comme un outil de financement, le dispositif a été complété progressivement par un volet animation, considérablement renforcé lors du précédent triennal 2018-2020, et poursuivi sur la période 2021-2023 dans l'objectif de constituer un collectif des postes Fonjep. **L'évaluation examinera donc la pertinence, les résultats produits et les limites de ce volet central du dispositif, et permettra également de proposer des pistes d'évolution.** Plus largement, l'évaluation fournira une appréciation de la gouvernance du dispositif Fonjep-ECSI, et de la répartition du pilotage entre le MEAE, l'AFD et le Fonjep. L'évaluation pourra également permettre de fournir une appréciation quant à la démarche d'animation proposée par le prestataire externe Kaléido'scop, ainsi que les effets produits par le renforcement de l'animation durant le triennal.

Dans ce contexte, les points suivants pourront être examinés :

➤ Le collectif des titulaires

- Quelle est la perception des titulaires vis-à-vis du collectif ?
- Quelles attentes les membres du collectif ont-ils par rapport à celui-ci (attentes générales, attentes de ce collectif par rapport à d'autres réseaux, etc.) ?
- Comment est perçue l'animation par les membres du collectif ? et par leur direction ?
- Quelles sont les limites actuelles de ce réseau et comment s'expliquent-elles ?
- Quels effets a produit le renforcement de l'animation introduit dans le triennal 2021-2023, avec le financement d'un poste à temps plein sur l'animation par un prestataire externe ?
- Quel est l'apport de la production documentaire créée par Kaléido'scop (portraits des postes, compte-rendu des visites terrain, rencontres territoriales et autres activités menées par les titulaires, analyse et synthèse des bilans annuels, newsletters trimestrielles, etc.) ? Comment

cette production documentaire pourrait-elle être mieux utilisée ? Comment la valoriser davantage ?

- Comment intégrer efficacement les *alumnis* et les acteurs majeurs de l'ECSI dans la dynamique collective des postes (par exemple, les réseaux régionaux multi-acteurs, les structures partenaires du dispositif Initiatives OSC pour l'ECSI) ?
- L'accompagnement spécifique prévu pour les nouveaux titulaires arrivés en début de triennal et en cours de triennal a-t-il permis une bonne intégration de ces derniers ?
- Comment favoriser la dynamique du collectif compte tenu des différences de profils des titulaires et des associations ?

➤ **Groupes territoriaux :**

Une attention particulière devra être portée à la régionalisation de l'animation du dispositif à travers la mise en place durant ce triennal de groupes territoriaux. Plus particulièrement, l'évaluation pourra porter sur les éléments suivants :

- Quels sont les potentiels de développement de ces 7 groupes ?
- Quelles sont les attentes des membres du collectif vis-à-vis des groupes territoriaux ?
- Quelle place prennent les groupes territoriaux par rapport à d'autres réseaux déjà existants ? Et comment sont-ils perçus sur les territoires, plus particulièrement par les acteurs de l'ECSI externes au collectif ?
- Quels sont les impacts de leur mise en place (pratiques des titulaires, création de partenariats, mise en œuvre de nouveaux projets ou d'actions collectives, mise en réseaux, etc.) ? Avec identification des freins et des leviers.
- Quelles sont les limites du découpage territorial actuel ? Est-ce qu'il serait ou pourrait être envisagé autrement ?

➤ **La plateforme numérique ECSI**

Une attention particulière devra être portée à l'utilisation et la pertinence de la plateforme numérique ecsi-fonjep.org introduite dans le précédent triennal, en se questionnant sur les points suivants :

- Quel est le rôle de la plateforme collaborative en ligne ? Quels sont ses objectifs ?
 - Répond-elle à l'objectif de « faire réseau » du dispositif ?
 - Permet-elle de renforcer la dynamique collective ?
- Quelles attentes les titulaires ont-ils de cette plateforme ?
 - Les titulaires pensent-ils à d'autres outils/ressources/documents qui devraient être versés/mis en place sur cette plateforme ?
- La plateforme constitue-t-elle une plus-value pour les titulaires ? Si oui, comment ?
 - Comment est-elle perçue ?
 - Quel est le degré d'appropriation de la plateforme de la part des titulaires ?
 - Pour quoi et comment les titulaires l'utilisent-elle actuellement ?

- Sert-elle d'appui et de ressource pour les actions menées par les titulaires ?

○ Quelles sont les limites de cette plateforme ?

➤ **Les temps d'animation (y compris les webinaires et le séminaire national)**

○ Comment approfondir l'interconnaissance entre les titulaires lors des temps d'animation pour renforcer l'identité d'une communauté d'acteurs ECSI ?

○ Comment capitaliser et valoriser les temps d'animation pour les titulaires, leurs structures et éventuellement certains de leurs partenaires externes ?

○ Comment assurer la complémentarité entre les différents temps d'animation et réseaux auxquels participent les titulaires ?

Webinaires :

○ Quels sont les objectifs des webinaires ?

○ Comment les développer pour favoriser un renforcement des capacités des titulaires et un changement d'échelle de leurs pratiques ?

○ Quelles thématiques sont à développer en priorité ?

○ Comment encourager la participation active des titulaires ?

Séminaire national :

○ Comment adapter les temps d'échanges à l'hétérogénéité des profils des titulaires et des structures ?

- Comment assurer la pérennité des dynamiques créées lors des séminaires annuels ?

2.3 Programmes d'ECSI mis en œuvre par les associations bénéficiaires

L'évaluation permettra d'apporter des analyses globales sur les programmes mis en œuvre par les associations bénéficiaires de postes Fonjep-ECSI dans le cadre du triennal 2021-2023, **au regard des orientations stratégiques des pouvoirs publics sur l'ECSI.**

➤ **Soutien aux dynamiques territoriales d'ECSI :**

○ Les actions d'ECSI s'insèrent-elles aisément dans la dynamique et le maillage territorial (acteurs locaux de différentes natures, réseaux thématiques, secteurs d'activités) existants ?

⊖ Le dispositif permet-il de renforcer durablement les capacités des acteurs associatifs et éducatifs des territoires ?

- L'évaluation cherchera à comprendre l'importance des configurations territoriales et des contextes politiques dans le dynamisme des postes Fonjep-ECSI et de leur action.

➤ **Ouverture du dispositif à des structures en marge de l'ECSI et élargissement des publics ciblés**

Dans l'optique d'élargir les publics des programmes d'ECSI, ce triennal a été marqué par l'ouverture du dispositif à des structures qui ne sont pas des actrices habituelles de l'ECSI, telles que des associations œuvrant dans les secteurs de la jeunesse et du volontariat, de l'accueil des migrants, ou encore dans l'accompagnement de publics en situation d'exclusion socio-économique.

L'évaluation devra donc permettre d'apporter des éléments de réponses à la question suivante :

- Quels sont les effets produits par cette ouverture sectorielle ?

Les publics ciblés par les programmes d'ECSI des structures tendent également à être élargis, en particulier vers les publics « non convaincus ». Nous entendons ici par « public non-convaincu », toute catégorie de population qui ne se sent pas concernée par les questions de citoyenneté mondiale et de solidarité internationale ou toute catégorie de population traditionnellement peu ciblée par les programmes d'ECSI, et qui reste difficile à toucher et à mobiliser pour différentes raisons (éloignement géographique, éloignement culturel, social et économique...).

L'évaluation devra donc permettre :

- D'identifier plus concrètement le profil de ces publics non-convaincus : qui sont-ils et pour quelles raisons spécifiques sont-ils aussi éloignés des considérations liées à la citoyenneté et à la solidarité internationale ?
- Les associations bénéficiaires de postes Fonjep-ECSI ont-elles développé des stratégies et des expérimentations visant ces publics spécifiques ?
- Si oui, quels ont été les principaux effets et quels ont été les principaux moyens développés par les associations pour y parvenir (approches, méthodes, outils, acteurs...). Quels apprentissages les associations retiennent-elles des expériences développées (y compris les apprentissages sur les échecs) ?
- Quelles sont les expériences les plus significatives développées sur ce thème spécifique ?

➤ **Reconnaissance des actions ECSI menées par les titulaires**

- L'appartenance au dispositif Fonjep-ECSI légitime-t-elle les associations bénéficiaires et les activités qu'elles mettent en œuvre dans les territoires d'intervention ? Si oui, comment ?

- Comment renforcer la légitimation des actions ECSI menées par les titulaires auprès d'acteurs divers (direction des structures des titulaires et membres du CA, bailleurs de fonds, acteurs locaux, etc.) ?
 - Dans quelle mesure un label pourrait-il répondre à ce besoin de reconnaissance, et comment pourrait-il être mis en place ?
- **Potentielles évolutions du dispositif**
- Quelle serait la capacité d'absorption du tissu associatif en régions si le dispositif venait à s'ouvrir à davantage de postes ? (Par exemple, 100 postes au lieu des 64 actuellement intégrés).

3. Déroulement de l'évaluation et livrables

3.1 Orientations et principes méthodologiques

Il reviendra à chaque soumissionnaire de proposer une méthodologie détaillée d'investigation et de restitution du contenu de l'évaluation. Cependant, le commanditaire souhaite rappeler quelques grands principes et orientations.

Grands principes méthodologiques de l'évaluation

Les méthodes d'évaluation proposées par les soumissionnaires devront respecter un certain nombre de normes déontologiques et éthiques :

- L'objectivité des informations recueillies et des analyses fournies constitue le point cardinal de toute évaluation. Les méthodes d'évaluation proposées par les soumissionnaires devront garantir ce principe.
- La neutralité eu égard aux cibles de l'évaluation. Les évaluateurs ne devront pas avoir de liens de proximité avec l'une des associations, de nature à influencer leur jugement et éviter tout conflit d'intérêt.
- Le dynamisme ou « aspect moteur » des investigations et des éléments d'analyse fournis : en ce sens, l'évaluation doit être, au final, force de proposition, d'amélioration et d'enrichissement. A chaque constat posé, des propositions concrètes devront être formulées. Ces propositions pourront être le fruit des évaluateurs eux-mêmes ou des bénéficiaires interrogés, à condition de le préciser.

- Les associations devront être préparées au processus d'évaluation (présentation de l'exercice, ce qui est attendu d'elles, déroulé de l'évaluation, etc.).
- Dans le cadre de leur participation au dispositif Fonjep-ECSI, les titulaires des postes et associations bénéficiaires sont tenus de respecter un certain nombre d'engagements, qui se traduit notamment par une participation à la dynamique de collectif, et à l'envoi de divers documents administratifs. Afin d'éviter que les titulaires soient trop sollicités, les évaluateurs devront articuler leur travail avec celui du Fonjep et de Kaléido'scop pour permettre une optimisation des demandes faites auprès des bénéficiaires des postes.

Principales orientations méthodologiques

Les propositions méthodologiques des soumissionnaires devront s'insérer dans les grandes orientations méthodologiques suivantes :

- Une évaluation qui se veut dynamique et prospective afin d'améliorer et d'enrichir le contenu du prochain appel à propositions. Les préconisations pourront être de différente nature et se situer à différentes échelles (propositions générales sur le dispositif et spécifiques sur les outils de cadrage, de pilotage et de *reporting* par exemple).
- Une évaluation qui doit permettre d'avoir une vision globale (une photographie) complétée par des études de cas qui seront sélectionnés sur la base de critères qui seront proposés par le prestataire.

Documentation de référence

En début de mission, toute la documentation disponible sera mise à la disposition des évaluateurs. Elle concerne notamment :

- Des documents de cadrage stratégique et opérationnel : orientations du MEAE/AFD en matière d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale ; TDR de l'appel à proposition 2021-2023 (annexe 1).
- Des documents de type conventionnel : conventions de financement et de partenariat entre les différents acteurs du dispositif « Postes Fonjep-ECSI ».
- Les synthèses des ateliers d'orientations stratégiques du comité de pilotage, animé par le prestataire externe en charge de l'animation, Kaleido'Scop
- Les synthèses transversales des rapports annuels d'activités des postes Fonjep-ECSI réalisées par Kaleido'Scop.

- Les actes des journées annuelles regroupant l'ensemble des postes Fonjep-ECSI.

3.2 Les principales étapes de l'évaluation, interlocuteurs et calendrier

Principales étapes de l'évaluation

Le processus d'évaluation comprendra les principales étapes générales suivantes :

- Cadrage technique et méthodologique préalable au déroulement de la mission avec le comité de pilotage, sur la base d'une note de cadrage (ou rapport de démarrage) pour le comité de pilotage qui devra la valider.
- Déroulement de la phase « terrain » ou d'investigation auprès des bénéficiaires et acteurs du dispositif selon les méthodes proposées par les évaluateurs et validées par le comité de pilotage.
- Restitution des premiers résultats « à chaud » auprès du comité de pilotage sur la base d'une note de synthèse transmise préalablement.
- Rédaction et transmission d'un rapport provisoire.
- Présentation des résultats auprès du comité de pilotage.
- Rédaction du rapport final (comprenant synthèse et annexes) qui intègre les remarques formulées par le comité de pilotage.
- Présentation des résultats de l'évaluation lors d'une rencontre (format d'une journée) réunissant l'ensemble des postes Fonjep-ECSI et les membres du comité de pilotage. Prévue en fin d'année 2023 (date précise à confirmer).

Interlocuteurs

Pour le suivi du processus, un comité de pilotage est mis en place. Il se compose de représentants du Fonjep, d'un représentant de l'AFD, d'un représentant du MEAE, et d'un représentant du F3E. Le secrétariat du comité est assuré par le Fonjep.

Le comité de pilotage a pour mission :

- De sélectionner le prestataire de service pour la conduite de l'évaluation ;
- De veiller au respect des termes du contrat et spécifiquement des termes de référence durant l'exécution de la mission ;
- De veiller au respect des délais et du budget impartis ;
- De fournir les contenus de base et toute la documentation disponible et utile au déroulement de l'évaluation ;
- De répondre à toute question d'ordre administrative, financière et technique ;

- De favoriser la mobilisation des bénéficiaires du dispositif Fonjep-ECSI.

Pour toute question d'ordre administratif et financier, le Fonjep reste l'interlocuteur unique du prestataire de service.

Pour toute question d'ordre technique, le comité de pilotage est l'interlocuteur unique. Le secrétariat étant assuré par le Fonjep, toute question sera centralisée au niveau du Fonjep. Une réponse unique sera transmise par le Fonjep.

Éléments de calendrier

Les soumissionnaires proposeront un chronogramme détaillé de la mission d'évaluation. Néanmoins, les résultats finaux de l'évaluation (rapport provisoire transmis) devront être disponibles **au plus tard le 22 septembre 2023**. Cet impératif sera pris en compte par les soumissionnaires dans leur offre technique et financière.

3.3 Les livrables

Le prestataire préparera et transmettra un rapport d'évaluation provisoire comprenant 4 parties :

- une synthèse en début de rapport : elle n'excèdera pas 4 pages et présentera de façon organisée les principaux constats découlant de l'évaluation et les principales préconisations qui y sont relatives ;
- une partie descriptive présentant les résultats détaillés de l'évaluation ;
- une partie prospective présentant les préconisations issues des principaux constats ;
- une partie « annexe » qui consignera les différents comptes rendus d'entretiens, les résultats des éventuels questionnaires administrés, etc...

C'est sur la base de ce rapport provisoire qu'une première restitution « restreinte » sera organisée fin septembre 2023 avec les membres du comité de pilotage de l'évaluation (Fonjep, AFD, MEAE, F3E). Lors de cette restitution, le prestataire préparera une présentation visuelle claire, simple et didactique.

Le rapport final intégrera les remarques et avis formulés lors de la restitution « restreinte ». Il se présentera sous la forme d'un seul et unique document broché comprenant synthèse, rapport et annexes en 3 exemplaires papier (+ copie sur clé USB).

Pour la présentation des résultats lors de la journée annuelle des postes Fonjep-ECSI (dernier trimestre 2023), le prestataire préparera une présentation visuelle claire, simple et didactique et participera au débat autour de ces résultats.

4. Profil évaluateur

Sont invités à présenter une offre les bureaux d'étude et consultants indépendants légalement autorisés à exercer.

Les évaluateurs devront présenter les caractéristiques suivantes :

- une excellente connaissance et maîtrise des techniques et méthodes d'évaluation ;
- la conduite avérée de plusieurs missions d'évaluation ;
- une connaissance des enjeux et des acteurs de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale ;
- une bonne connaissance du cadre institutionnel et de l'environnement associatif français, en particulier des associations de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de l'éducation populaire, ce qui constituera un atout ;
- une parfaite maîtrise des supports informatiques de type Word, Excel, Power Point ;
- une grande capacité de rédaction et de synthèse ;
- une capacité à nourrir les travaux d'autres travaux sur des sujets analogues ;
- des qualités de communication et de relationnel.

5. Présentation et dépôt des offres

Tout soumissionnaire intéressé par les présents TDR transmettra, **en un document unique**, une offre complète comprenant les éléments ci-après mentionnés.

5.1 Composition des offres

L'offre dans son ensemble ne dépassera pas 20 pages maximum (annexes non comprises). Le document comprendra les éléments suivants :

- Une présentation du soumissionnaire (bureau d'étude, consultant) : présentation administrative (dénomination et contacts, siège social, enregistrement Insee/Urssaf, coordonnées bancaires, responsables...), présentation technique (cœur de métier,

expériences acquises, domaines d'expertise et orientations stratégiques...) et financière (chiffre d'affaire).

- Une présentation de l'équipe proposée pour la prestation : CV des intervenants et rôles pour la mission
- Une présentation des références pertinentes du soumissionnaire. Ces références devront être précises et datées.
- Une offre méthodologique décomposée qui suivra les orientations détaillées plus haut et qui s'inscrira pleinement dans les objectifs de l'évaluation. Idéalement, l'offre méthodologique se présentera sous la forme d'un tableau mentionnant pour chaque grande étape méthodologique : (1) les activités que compte mettre en place le prestataire, (2) les résultats attendus pour chacune de ces activités ainsi que (3) le mode opératoire (outils utilisés, etc.) et (4) le calendrier prévu (nombre de jours). Par ailleurs, le soumissionnaire mettra en avant les temps de validation intermédiaires qu'il juge utiles ainsi que les temps de concertation et de mise au point avec le commanditaire.
- Une offre financière exprimée en euros, TTC, globale et détaillée. Le coût global sera formulé en chiffres et en lettres. **Le budget maximum alloué à cette évaluation est de 40 000 euros.**

L'offre financière détaillée sera présentée sous la forme d'un tableau budgétaire comprenant l'ensemble des postes suivants :

- les honoraires en euros et par évaluateur (avec j/h) dans le cas où c'est une équipe d'évaluateurs qui est proposée ;
- les frais de déplacement envisagés (transport aller/retour) ;
- les éventuelles indemnités de déplacement ;
- la TVA.

Si nécessaire, une note explicative peut accompagner le budget et justifier un certain nombre de coûts prévisionnels.

- Un chronogramme prévisionnel détaillé de la mission d'évaluation. Ce chronogramme prendra en compte les échéances mentionnées ci-dessus.
- Une brève présentation des orientations graphiques et rédactionnelles du rapport d'évaluation.
- Les annexes : CV des évaluateurs et tout autre document jugé utile par le soumissionnaire.

5.2 Modalités de dépôt des offres

Les offres devront être transmises par voie électronique (au format PDF) au plus tard **le 19 avril 2023**, à minuit. Les offres déposées au-delà de ce délai seront systématiquement rejetées.

Les offres seront transmises à :

Mme Julie REVOL

jrevol@fonjep.org

L'offre transmise par email devra être datée et signée par le responsable qualifié.

Pour tout renseignement ou toutes questions sur les présents TDR, il conviendra d'adresser un mail à Mme Julie Revol. Les mails adressés devront préciser en objet la mention suivante : « *Questions sur l'évaluation des postes Fonjep-ECSI* ».

5.3 Calendrier prévisionnel de sélection

Étapes de la sélection :

Le calendrier prévisionnel d'attribution du marché et de démarrage de la prestation est le suivant :

- Date limite de dépôt des offres : **mercredi 19 avril 2023, à minuit**
- Analyse des offres et choix du prestataire : avant le mardi 2 mai 2023
- Contractualisation avec le prestataire : Pendant la semaine du 8 mai 2023
- Lancement de l'évaluation : mi-mai 2023
- Rapport provisoire : 22 septembre 2023
- Rapport définitif : 20 octobre 2023
- Présentation des résultats lors de la journée annuelle des postes Fonjep-ECSI : dernier trimestre 2023

Principaux critères de sélection :

Les offres seront analysées par le comité de pilotage du processus d'évaluation. L'évaluation se fera sur la base d'une grille contenant les 3 volets suivants :

- expérience des experts dans le domaine de l'évaluation et de l'ECSI, composition de l'équipe proposée ;
- qualité et réalisme de l'offre technique comprenant l'offre méthodologique détaillée ;
- qualité de l'offre financière : coût global, cohérence entre coût global et niveau de prestation, coût moyen à la journée.

Annexes

APPEL A CANDIDATURES – DISPOSITIF DES POSTES FONJEP ECSI

TERMES DE RÉFÉRENCE 2021-2023

I. Présentation du Fonjep, des postes Fonjep, des postes FONJEP- ECSI

Le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (**FONJEP**) est une association relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901, créée en 1964, pour permettre la coopération entre les membres institutionnels (État, collectivités territoriales, leurs établissements publics) et les associations et autres organismes privés sans but lucratif concourant à la cohésion sociale. Il est cogéré par l'État, les collectivités et les associations. Sa mission est de renforcer le développement des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire¹.

L'une de ses principales activités est la gestion des « **postes Fonjep** » : versement, pour le compte de ses membres institutionnels, d'aides de 7 000 € à 8 000 € annuelles, à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Ces aides viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié. L'attribution d'un poste Fonjep agit comme un « label » qui valorise le projet mené par l'association et donne des gages sur sa stabilité, ce qui peut créer un cercle vertueux en encourageant l'appui de nouveaux financeurs et partenaires. Il contribue à la structuration du secteur et à la professionnalisation et à la pérennisation du poste.

En 2019, 6024 postes Fonjep ont été soutenus, correspondant à 51 121 275€ de subventions pour le compte de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et du Ministère de la Culture.

Le Fonjep assure également, pour le compte du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), la gestion de deux dispositifs de solidarité internationale. Les **programmes JSI et VVV/SI**, « Jeunesse, solidarité internationale » et « Ville, vie, vacances/solidarité internationale » sont destinés aux jeunes de 15 à 25 ans et permettent des rencontres interculturelles de groupes de jeunes Français et étrangers autour d'une action de développement, en France ou à l'étranger. Le **Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)** permet à toute personne majeure sans activité professionnelle de développer des missions d'intérêt général dans les domaines de la coopération et de l'action humanitaire.

Enfin, le Fonjep gère pour le compte du MEAE et de l'Agence Française de Développement (AFD) les « postes **Fonjep ECSI** », objet du présent appel à candidatures : dans le cadre de l'appui aux

¹ Site du FONJEP : <https://www.fonjep.org/>

programmes d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) mis en œuvre par les organisations de la société civile (OSC), le MEAE, de 1997 à 2008, puis l'AFD depuis 2009, cofinancent des « postes FONJEP ECSI » ouverts dans des associations loi 1901 de solidarité internationale et d'éducation populaire.

Le Fonjep assure dans ce dispositif le versement aux associations, le suivi administratif des postes et l'animation du collectif. Les décisions relatives à l'attribution des subventions (associations bénéficiaires, montant de la subvention, procédure d'attribution...) relèvent de l'AFD et du MEAE. Un comité tripartite composé de représentants du Fonjep, de l'AFD et du MEAE assure le pilotage du dispositif et de son animation.

Dans le cadre de ce dispositif général et à la demande du MEAE, l'AFD proposera à son Comité spécialisé pour l'appui aux initiatives des organisations de la société civile (Comité ONG) du 9 février 2021 la validation d'une subvention permettant le cofinancement et l'animation d'au moins 52 postes Fonjep ECSI sur la prochaine période 2021-2023.

Un poste Fonjep ECSI est un financement contractuel de 8500 € annuel pour une durée de trois ans, affecté à un emploi à temps plein², porteur d'un programme d'ECSI cohérent. L'activité du salarié est rapportée dans le cadre d'un bilan annuel et d'un rapport final au terme de la période triennale.

Bénéficiaire d'un poste Fonjep-ECSI engage aussi à intégrer une dynamique collective, pilotée par les institutions et visant à appuyer le renforcement des capacités des actrices et acteurs de l'ECSI, le changement d'échelle de leurs pratiques et une réflexivité continue autour des stratégies, méthodes, approches et impacts des interventions. Le fonctionnement et les modalités de participation à cet espace collectif sont précisés en partie IV du présent document.

II. Enjeux et finalité des postes Fonjep ECSI

Afin de favoriser la construction d'un monde plus juste, solidaire et durable, l'ECSI³ incite les citoyens à s'informer, à comprendre, et à agir, individuellement et collectivement, pour le changement. Elle s'appuie sur un processus pédagogique qui se déroule tout au long de la vie. Elle favorise l'appropriation par les citoyens des questions de solidarité, de coopération, de développement et de solidarité internationale, visant à faire comprendre et partager les réalités

² Le cofinancement est obligatoirement affecté à un Equivalent Temps Plein (ETP) porté par un titulaire unique.

³ Cf [charte Educasol](http://www.educasol.org/IMG/pdf/a4_charte_educasol_vf.pdf) : http://www.educasol.org/IMG/pdf/a4_charte_educasol_vf.pdf

d'un monde de plus en plus complexe et interdépendant. Elle joue un rôle déterminant pour répondre aux grands enjeux contemporains et pour atteindre les Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030⁴.

Les programmes d'ECSI éligibles aux « postes Fonjep ECSI » sont mis en œuvre par des OSC diverses : ONG de solidarité internationale, associations d'éducation populaire, ou intervenant dans le champ de l'action sociale, de la jeunesse. Ils peuvent comprendre des actions variées : information et sensibilisation, animation et création d'outils pédagogiques, plaidoyer et influence, mobilisation citoyenne... Ils peuvent être déployés auprès de tous types de publics (jeunes et moins jeunes, en ou hors cadre scolaire, habitants de zones urbaines, rurales, périurbaines, ...) et sur l'ensemble du territoire français (métropole et outre-mer), selon le champ d'action propre à chaque structure et à son insertion dans le tissu national et local.

Une attention particulière sera portée aux associations attachées à :

- sensibiliser de nouveaux publics ou des publics spécifiques habituellement peu touchés par les programmes d'ECSI ;
- intégrer le genre dans leurs pratiques d'ECSI, au niveau des contenus thématiques et des méthodes d'animation.

L'importance de l'ECSI a été affirmée dans les conclusions du CICID (Comité Interministériel pour la Coopération internationale et le Développement) en novembre 2016, puis en février 2018. Elle également été soulignée dans la Feuille de Route de la France pour la réalisation des ODD présentée à l'ONU en septembre 2019.

L'intégration de l'ECSI dans les documents de cadrage stratégiques du MEAE et de l'AFD est reprise ci-après

Cadre logique du MEAE sur l'ECSI (mars 2019) - priorités transversales

- *Sensibilisation aux ODD en lien avec les enjeux de développement et de SI ; et leur intégration comme cadre de référence*
- *La jeunesse comme cible mais aussi comme actrice de l'ECSI en France comme à l'étranger*
- *La nécessité de parler aux moins convaincus*
- *L'association des acteurs des territoires*
- *L'ouverture aux réseaux internationaux et européens*

⁴ Extrait del' argumentaire commun sur l'utilité de l'ECSI – octobre 2020

Cadre d'intervention de l'AFD (OSC) 2018-2023 – extrait des objectifs pour l'ECSI :

- *Accompagner des programmes d'ECSI au plus près des territoires, y compris en Outre-mer*
- *Renouveler les approches d'ECSI :*
 - *Dimension pluri-acteurs*
 - *Innovation pédagogique*
 - *Intégration du numérique*
 - *Ouverture aux publics peu touchés et/ou moins convaincus*
 - *Suivi-évaluation et mesure des impacts*
 - *Actions d'ECSI dans les pays d'intervention avec des interactions en France*
 - *La jeunesse actrice des ODD au Nord comme au Sud*
- *Des synergies à rechercher entre les programmes d'ECSI de l'AFD et ceux des OSC*

Agenda 2030 & ECSI ⁵

L'Agenda 2030 des Nations unies, complété par l'Accord de Paris sur le Climat, propose un cadre pour la mobilisation de la communauté internationale, des États, des collectivités territoriales, des associations, des entreprises et des citoyen.ne.s. Depuis 2015, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) s'appliquent à l'ensemble des pays et des territoires et permettent de croiser des enjeux interconnectés, du local au global.

La « Feuille de route pour l'Agenda 2030 »⁶, adoptée par la France en septembre 2019 témoigne du rôle central de l'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI), en reconnaissant, à l'instar des Nations unies, l'engagement citoyen dans le domaine du développement et de la solidarité internationale comme un « levier d'action transversal qui permet une appropriation concrète et durable des enjeux globaux et de l'Agenda 2030 » et ce :

- en faisant un enjeu central de « l'éducation et de la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable » ;
- en affirmant la nécessité d'une participation effective de l'ensemble des publics à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, via un accompagnement des « engagements citoyens » et en donnant « le pouvoir aux territoires qui se mobilisent pour un changement des comportements et des modes de faire »

⁵ Extrait de l'argumentaire commun sur l'utilité de l'ECSI – octobre 2020 (groupe de concertation ECSI)

⁶ [Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030](#), septembre 2019

III. Orientations du dispositif Fonjep-ECSI pour 2021-2023

Le dispositif des postes Fonjep-ECSI a pour objectif, dans le cadre général de l'activité du FONJEP, de soutenir de façon ciblée et coordonnée un ensemble de postes dédiés à des projets de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Il s'agit de soutenir l'ECSI et son ancrage dans les territoires en permettant à des structures associatives d'accueillir et d'informer les différents publics, de contribuer à l'animation de réseaux d'acteurs et de développer des partenariats permettant de valoriser, capitaliser et renforcer les savoir-faire et expériences.

Les titulaires des postes sont spécifiquement chargés de :

- **Informier et sensibiliser les différents publics français** : mettre en œuvre des animations, des formations, répondre aux demandes d'information, de formation, d'orientation, de conseil ou d'accompagnement des différents publics. De lancer, de tester et de mettre en œuvre des outils et dispositifs innovants en matière de sensibilisation de nos concitoyens à la solidarité internationale.
- **Valoriser les actions, innover, capitaliser** : développer des savoirs faire et pratiques éducatives.
- **D'initier et développer des partenariats** régionaux, interrégionaux et internationaux en faveur de l'ECSI, élaborer des synergies avec des acteurs nationaux, plates-formes référentes d'ECSI, réseaux régionaux, acteurs du volontariat...
- **Animer les territoires** : préparer, relayer et animer des manifestations, rencontres, impliquer et mobiliser les acteurs locaux, publics et privés.

Dans le cadre du triennal 2018-2020, un accent fort a été mis, en complément du cofinancement, sur l'animation du collectif, appuyée par un prestataire externe : séminaire annuel de trois jours, webinaires trimestriels, mise en place d'une plate-forme collaborative, entretiens individuels avec les titulaires, visites des associations bénéficiaires, ... Ce volet répond aux objectifs de renforcement de compétences des titulaires, de la mutualisation et capitalisation de leurs expériences.

Pour le triennal 2021-2023, en tenant compte notamment des enseignements tirés de l'évaluation du triennal 2018-2020, les orientations suivantes sont retenues :

- Au moins 52 postes seront sélectionnés
- Le montant annuel du cofinancement versé pour chaque poste est de 8500 € (vs 8000 € en 2018-2020 et 7500 € précédemment)

- Le renforcement des actions d'animation et de mise en réseau des titulaires sera poursuivi (notamment via la plateforme collaborative et les temps collectifs)
- Au-delà du seul titulaire du poste Fonjep ECSI, la structure bénéficiaire sera associée au dispositif (mobilisation ponctuelle des dirigeants)
- Vigilance renouvelée, au travers des OSC retenues, à couvrir, autant que possible, l'ensemble du territoire national

Ces orientations étant posées, les pouvoirs publics respecteront le pluralisme des approches, des contenus et des méthodes d'intervention proposées par les OSC.

IV. Le collectif des postes Fonjep ECSI

La participation à des activités de formation, entre postes Fonjep ECSI ou avec des intervenants extérieurs, et la production documentaire, à travers des bilans annuels, des fiches d'expériences, sont des conditions du financement dans le cadre de ce dispositif. Le FONJEP organise le cadre de ces activités de capitalisation en collaboration avec les titulaires de postes Fonjep ECSI.

Chaque titulaire est tenu de participer et contribuer à la dynamique collective impulsée via le dispositif.

Cela a pour objectif de permettre le renforcement des capacités individuelles et collectives des acteurs de l'ECSI, et par là l'amélioration et le changement d'échelle de leurs interventions.

Concrètement, cela signifie de :

- Participer à des séminaires et rencontres entre postes FONJEP-ECSI (en présentiel et à distance)
- Contribuer aux échanges d'expériences, à la capitalisation, à l'interconnaissance entre postes FONJEP-ECSI à travers la participation à des entretiens, le partage de ressources, l'implication dans la plateforme collaborative, les échanges avec les nouveaux titulaires ;
- Partager au sein de sa structure (membres du CA, responsables, collègues) les réflexions menées dans le cadre du collectif.

Pour permettre le bon déroulement de cette dynamique collective, les institutions s'engagent à :

- Mettre en place une fonction support d'animation du collectif
- Maintenir et animer la plateforme web dédiée au dispositif, au sein de laquelle sont centralisés les échanges en dehors des séminaires, le partage d'informations, les documents liés au dispositif

- Soutenir, dans la mesure du possible, les initiatives venant des postes FONJEP-ECSI et qui contribuent au renforcement des capacités individuelles et collectives des titulaires pour des interventions de qualité

L'engagement requis est estimé à une dizaine de jours par an pour les titulaires et des mobilisations ponctuelles des dirigeants de l'association.

V. Eléments d'appréciation des candidatures

Les éléments suivants seront pris en compte dans l'examen des candidatures :

- La structure : statut d'association de loi 1901 ou loi 1908 (pour les départements de Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin), pas de critère de taille (budget ou effectif)
- La cohérence et la pertinence du programme d'ECSI de l'association
- La capacité du titulaire à mettre en œuvre le programme d'ECSI qui lui est confié (compétences du candidat et accompagnement/encadrement fourni par la structure employeuse)
- Poste à temps plein positionné sur un titulaire unique
- L'engagement à participer au collectif des postes
- L'engagement à produire le reporting annuel demandé
- La prise en compte du genre dans les activités d'ECSI menées par l'association

Compte tenu du grand nombre de candidatures anticipé :

- les structures qui bénéficient en direct d'une subvention de l'AFD pour un projet ou programme d'ECSI (Initiatives OSC) seront écartées de la sélection
- pour les réseaux de jeunesse et éducation populaire, une seule candidature sera retenue, soit pour la tête de réseau soit pour une entité territoriale : il est recommandé aux organisations concernées de se concerter en amont du processus de candidature

VI- Constitution du dossier

Votre dossier de candidature devra obligatoirement comporter :

- Un dossier de candidatures FONJEP – ECSI à compléter et à déposer en ligne ;
- La copie des statuts signés, l'organigramme daté, le rapport d'activités 2019, les comptes 2019 ;
- La copie de la déclaration d'enregistrement en préfecture et la copie de la publication au Journal Officiel ;

- La liste datée des membres du CA, du bureau et des principaux dirigeants, sur laquelle figure la date des dernières élections ;
- Le budget prévisionnel pour l'exercice en cours faisant apparaître le montant des aides publiques envisagées (en précisant la mention « acquis », « sollicité » ou « à solliciter ») ;
- Tout document habilitant la personne responsable de la demande de cofinancement à effectuer cette démarche au nom de l'organisme demandeur ;
- Le CV du titulaire du poste déjà sélectionné ou la fiche de poste si le recrutement est en cours

Comment candidater ?

- Toutes les informations, documents et les modalités de dépôt de l'appel à propositions 2021-2023 du dispositif des postes Fonjep-ECSI seront publiés sur le site internet du Fonjep :
<https://www.fonjep.org> > rubrique *Solidarité internationale* > *Education à la citoyenneté (ECSI)*

Modalités de dépôt : les dossiers seront à déposer **uniquement et directement en ligne**, en suivant ce lien : applications.fonjep.org

Calendrier

Période de dépôt	Du 10 novembre au 11 décembre 2020
Annonce des résultats	31 janvier 2021*

**La subvention et la liste des associations retenues devront être validées par le comité de l'AFD spécialisé pour l'appui aux initiatives des organisations de la société civile (Comité ONG).*

Après le dépôt

Un comité de sélection composé par des représentants de l'AFD, le MEAE et le FONJEP analysera les candidatures. Le résultat de ce processus de sélection sera publié sur le site internet du **FONJEP**.

**✳ Liste des résultats de l'appel à candidatures du dispositif
Fonjep-ECSI 2021-2023**

**NB: *sous réserve de la décision du Comité ONG de l'AFD attendue le 9 février 2021 sur le financement du dispositif Fonjep-ECSI 2021-2023.
Les notifications des décisions vous seront communiquées par mail à partir du 10 février.**

RÉGION	ASSOCIATION - RAISON SOCIALE
Auvergne-Rhône-Alpes	<ul style="list-style-type: none"> • Ardèche Afrique Solidaires • Association A.N.I.S. Etoilé • Maison des solidarités Lyon • Romans International • Comité UFCV de la Loire • Entre-autres • Chambéry Solidarité Internationale • Hydraulique Sans Frontières • ADOS
Bourgogne-Franche-Comté	<ul style="list-style-type: none"> • Association RéCiDev • CSC – Medio • Info Jeunesse Jura
Bretagne	<ul style="list-style-type: none"> • Cicodes • Là-Haut • Maison Internationale de Rennes • Sitala
Centre-Val de Loire	<ul style="list-style-type: none"> • Résidence pour Jeunes Actifs Elisabeth de Thuringe • LDE - Fédération des Organisations Laïques de l'Indre
Grand-Est	<ul style="list-style-type: none"> • Association des Agences de l'économie de la démocratie Locale (ALDA) • E-graine Grand Est • Matrami (Association Meusienne d'accompagnement des trajets de vie des migrants) • AMSED • Association des maisons de quartier de Reims

	<ul style="list-style-type: none"> • Grandir dignement
Hauts-de-France	<ul style="list-style-type: none"> • CNEAP Hauts-de-France • CDSI Boulogne • CSC – Association Community • Groupe d'Appui et de Solidarité - GAS • MJC – La Maison MJC CD Tourcoing • Service Civil International
Île-de-France	<ul style="list-style-type: none"> • Attac France • FASTI • Agis, Note et Innove • Alter Natives • La Case • Leo Lagrange – Federation Leo Lagrange • Echanges et Partenariats • ADESAF (Association pour le Développement Economique et Social en Afrique) • AIME • Solidarités Jeunesses • Chrétiens dans le monde rural
Normandie	<ul style="list-style-type: none"> • CITIM • Eau de Coco
Nouvelle-Aquitaine	<ul style="list-style-type: none"> • Avenir en héritage • C Koi Ça • collectif Actions solidaires • Maison de l'Europe des landes Wipsee • Maison des Droits de l'Homme • RADSI Nouvelle-Aquitaine
Martinique	<ul style="list-style-type: none"> • D'Antilles et D'Ailleurs
Occitanie	<ul style="list-style-type: none"> • Lafi Bala • Association ADEN-S • Délires d'Encre
Pays de la Loire	<ul style="list-style-type: none"> • MCM – Maison des Citoyens du Monde • Parcours le monde – Grand Ouest
Provence-Alpes-Côte d'Azur	<ul style="list-style-type: none"> • Centre Méditerranéen de la Communication Audiovisuelle • SOS Méditerranée • Hors Pistes • Secours populaire français 13 • Bokra Sawa association • Association Sens solidaire • Terre Ludique

	<ul style="list-style-type: none">• Eurasia net• Eurocircle
--	--



BAROMÈTRE POSTES FONJEP 2016 - 2021

FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire

Le Fonjep : un levier pour les projets de jeunesse et d'éducation populaire.

Née d'une volonté commune des associations et des services de l'Etat d'accompagner un des enjeux de l'époque, la professionnalisation des métiers de notre secteur, le Fonjep est, depuis sa création en 1964, cogéré par l'Etat, les collectivités et les associations, ce qui constitue sa force et sa singularité.

L'autre singularité du Fonjep, est qu'il travaille au quotidien en inter ministérialité. En effet les postes Fonjep sont des subventions de 7000 à 8000€ l'année versées par l'intermédiaire du Fonjep pour le compte de l'Etat, à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Le Fonjep assure donc le versement de ces aides pour le compte de la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA), de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), de la Direction Générale des Collectivités Locales – Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (DGCL/ANCT), du ministère de la Culture, et de l'Agence Française de Développement (AFD) déléguée par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE). Attribuée pour une durée de trois ans, cette aide présente de nombreux avantages pour les structures bénéficiaires, et permet de développer et de pérenniser les projets associatifs dont la réalisation nécessite l'emploi d'un salarié permanent qualifié. En 2021, 5 031 associations ont bénéficié de cette aide, pour un total de 7 712 postes Fonjep. Au-delà de la dimension financière qu'apporte le dispositif, les postes Fonjep sont aussi considérés par les acteurs qui en bénéficient comme une valorisation et une reconnaissance d'Etat de leurs compétences, et de la pertinence du projet d'éducation populaire. En 2016, l'ANCT (ex-CGET) a réalisé une enquête de suivi dont l'objectif est de collecter des éléments de mise en œuvre du dispositif Fonjep à l'échelle de la France entière, et de conduire des analyses sur les éléments collectés. Cette enquête reprenait les postes Fonjep politique de la ville, jeunesse et éducation populaire, via associative et cohésion sociale.

C'est sur la base de cette enquête que j'ai le plaisir de vous présenter le baromètre des postes Fonjep 2021-2016. Nous vous proposons une photographie exhaustive des postes Fonjep en 2021, des associations bénéficiaires et des salariés qui les composent, avec une comparaison entre les données de 2016 émanant de l'enquête initiale et celles de 2021, établies à partir des données transmises par les ministères, les services déconcentrés, les collectivités et les associations dans l'extranet du Fonjep. Je profite de ces quelques lignes pour les remercier vivement pour leur contribution et pour leur adhésion à nos nombreuses demandes. Ce baromètre a pour objectif d'aider les partenaires associatifs et pouvoirs publics en leur apportant des chiffres sur lesquels s'appuyer, mais également de faire connaître notre secteur d'activité en lui offrant de la visibilité. Bonne lecture !

Patrick CHENU
Président du Fonjep
Directeur général
de la Confédération
des MJC de France



Sommaire

PRÉSENTATION DU FONJEP : 4

LES CHIFFRES CLÉS : 7

LES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES : 10

LES SALARIÉS EN POSTES FONJEP EN 2021 : 16

COUR DES COMPTES ET FONJEP : 22

LES CHIFFRES CLÉS AU NIVEAU REGIONAL : 27

ZOOM SUR L'ENQUÊTE ÎLE-DE-FRANCE : 28

Présentation du Fonjep

7 712

postes Fonjep financés par l'État via **6 administrations** :

- Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)
- Direction générale des collectivités locales (DGCL)
- Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT)
- Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
- Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats (DGM/CIV)
- Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC),

dont

140,5 postes cofinancés par **74 collectivités locales**

Le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation populaire, association plus connue sous le nom de « Fonjep », est né en 1964 sous l'impulsion conjointe du secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports et des associations de jeunesse et d'éducation populaire. L'objectif était de faire évoluer l'offre associative face à une demande grandissante d'activités récréatives. En qualité d'organisme paritaire cogéré par l'État et les associations, le Fonjep se voit confier la gestion du développement de l'emploi associatif dans ce secteur.

Cogestion : outil du partenariat

Le Fonjep est au cœur d'un partenariat triangulaire. Il est l'interface entre la collectivité, l'association et l'administration. À ce titre, il réunit dans son conseil d'administration à nombre de voix égales les représentants des ministères, administrations et collectivités locales d'une part, et ceux du monde associatif de l'autre. Ce partenariat permet de poursuivre des objectifs communs, comme celui de développer et pérenniser des projets associatifs au service de valeurs partagées.

5 031

associations ont bénéficié d'au moins **un poste Fonjep**

Missions

Aujourd'hui, le Fonjep est avant tout au service des projets associatifs qui lui paraissent les plus pertinents en matière de jeunesse et d'éducation populaire. En soutenant ces projets associatifs, il veut offrir aux associations les moyens d'être plus performantes et efficaces dans la mise en œuvre de leurs actions. Il cherche donc à faciliter la rétribution de personnes permanentes, employées par les associations, le plus souvent sur des fonctions d'animation ou de direction.

En sa qualité d'acteur et d'interlocuteur privilégié du secteur associatif, le Fonjep gère plusieurs dispositifs visant à l'inclusion professionnelle et à l'ouverture sociale, notamment du public jeune.

Poste Fonjep

Un « poste Fonjep » désigne une participation au cofinancement du salaire de personnels permanents des associations. Il s'agit d'une subvention attribuée pour soutenir le projet associatif global, développé par le salarié dont une partie du salaire est ainsi cofinancée.

2 826

associations affiliées dont **945 associations** adhérentes au Fonjep

Pôle PAJEP

Le Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (PAJEP) a été créé pour sauvegarder, classer et valoriser les archives du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire (associations nationales et franciliennes et personnalités ayant joué un rôle national dans ce domaine).

Le Pôle fonctionne selon une logique de partenariat et travaille directement avec les têtes de réseau pour le dépôt ou le don puis la mise en valeur de leurs archives, selon diverses formules (journées d'étude, documentaires, expositions...).

Les partenaires impliqués sont : la Djepva, les Archives nationales, les Archives du Val-de-Marne, l'Adajep, le Service interministériel des Archives de France (SIAF), le Fonjep

**Arias dolorep udipic
temposam qui alictis
sume velles quas prae
doluptibus.
At liquaestium eritat.
Danihil ignatin plame
quid quaecum**

Pôle Solidarité Internationale

Le Fonjep gère cinq dispositifs de solidarité internationale, financés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et l'Agence française de développement (AFD) :

- Le volontariat de solidarité internationale (VSI) permet l'envoi de volontaires sur des missions, humanitaires ou de développement, de longue durée (minimum un an).
- Le volontariat d'échanges et de compétences (VEC) permet de mobiliser l'expertise de nouveaux publics (salariés, retraités etc.) qui s'engagent selon des formes innovantes (missions courtes, volontariat en ligne).
- Le dispositif « Jeunesse et solidarité internationale » et « Ville, vie, vacances et solidarité internationale » (JSI/VVSI) accompagne des projets d'échange de jeunes entre 15 et 25 ans.
- L'Initiative pour la solidarité internationale (ISI), créée pendant la pandémie et pérennisée, permet de soutenir l'engagement des jeunes et l'échange interculturel à distance ou dans les territoires français.
- Les postes Fonjep ECSI (éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale) sont cofinancés, au même titre que les autres postes Fonjep, dans des associations intervenant dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

73,2

millions de budget annuel, dont **1,7 million de budget de fonctionnement soit 2 %**.

1 222

volontaires de solidarité internationale et plus de **337 jeunes en projet JSI/VVSI**

Présentation de la méthode de collecte des données de suivi 2021

Données au 1^{er} septembre 2022

Les données sont extraites de l'extranet du Fonjep. Elles sont saisies par les services de l'Etat et les associations bénéficiaires des postes. Les champs ont été rendus obligatoires afin d'arriver à une complétude optimale, cependant certains items pas ou peu renseignés restent aujourd'hui un léger frein. Ces données pourront être complétées par une enquête qualitative en 2023 car de nouveaux champs seront alors disponibles et pourront apporter un nouvel éclairage.

Rappel méthode de collecte des données de suivi en 2016

Les données portaient sur les postes DJEPVA, DGCS et ANCT (ex CGET).

Sur les 3 467 associations bénéficiaires de postes Fonjep, 2 968 associations ont répondu pour au moins un poste Fonjep et 2 542 associations ont répondu au questionnaire portant sur l'organisme, soit un taux de réponse de 73 %.

Nous avons rajouté à ces données, celles concernant le MEAE et le ministère de la Culture, qui ont été collectées, pour la période 2016, sur la même base que les données 2021.

Définition des sigles

AFD

Agence Française de Développement

ANCT

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

CRIB

Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles

DJEPVA

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire, et de la Vie Associative

DGCS

Direction Générale de la Cohésion Sociale

DGCL

Direction Générale des Collectivités Locales

DGM/CIV

Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats

DG2TDC

Délégation générale à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratie Culturelle

JSI / VVVS

Jeunesse, Solidarité Internationale et Ville, vie, vacances Solidarité Internationale

MEAE

ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

QPV

Quartiers Politique de la Ville

ZRR

Zones de Revitalisation Rurale



CHIFFRES CLÉS

Les associations bénéficiaires : 8

Les postes Fonjep : 9

Les associations bénéficiaires des postes Fonjep

Sur ces 5 031 associations :

- 76 % bénéficient d'au moins un poste subventionné par la DJEPVA, dont 15 % bénéficiant d'au moins un poste Fonjep Jeunes (68 % en 2016)
- 25 % bénéficient d'au moins un poste subventionné par l'ANCT (17 % en 2016)
- 13 % bénéficient d'au moins un poste subventionné par la DGCS (19 % en 2016)
- 5 % bénéficient d'au moins un poste CRIB ou GUIDASSOS (4 % en 2016)
- 1 % bénéficient d'au moins un poste subventionné par AFD/MEAE (1 % en 2016)
- 1 % bénéficient d'au moins un poste subventionné par le ministère de la Culture (1 % en 2016)

En comparaison avec les résultats de l'enquête CGET de 2016, on note une augmentation de 8 % concernant les associations locales.

Parmi ces associations

- 6 % ont moins d'un poste (12 % en 2016)
- 65 % ont un poste (idem en 2016)
- 19 % ont 1,5 à 2 postes (17 % en 2016)
- 6 % ont 2,5 à 3 postes (4 % en 2016)
- 3 % ont 3,5 à 7 postes (idem en 2016)

Dans le détail, on dénombre :

- 73 % d'associations locales, 11 % de têtes de réseau départementales, 8 % d'associations nationales, et 7 % de têtes de réseaux régionales ou interrégionales.

En comparaison avec les résultats de l'enquête CGET de 2016, on note une augmentation de 8 % concernant les associations locales.

- 59 % des associations bénéficiaires comptent moins de 10 salariés.

- 20 % des associations bénéficiaires sont implantées dans les quartiers prioritaires politique de la ville et 30 % dans des zones de revitalisation rurales.



Budget annuel global moyen des associations bénéficiaires

1 752 977,84 €

face à **2 386 859,85 € en 2016.**
(Soit une baisse de 633 882 €)



Le budget annuel global médian* des associations bénéficiaires

414 349 €

face à **550 000 € en 2016.**
(Soit une baisse de 135 651 €)

* Une médiane est le point milieu de l'ensemble des données, de sorte que 50 % des données ont une valeur inférieure ou égale à la médiane et 50 % des données ont une valeur supérieure ou égale.

Les postes Fonjep

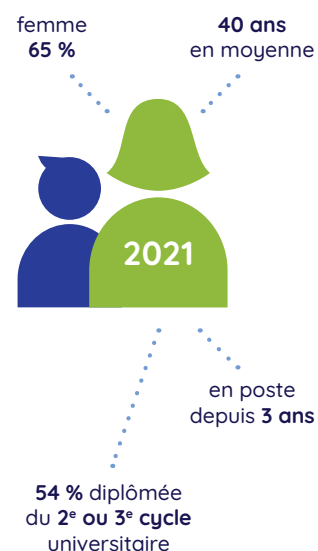
Sur les 7 712 postes Fonjep :
(contre 5 220 postes en 2016)

- 70 % sont des postes subventionnés par la DJEPVA (72 % en 2016)
- 19 % sont des postes subventionnés par l'ANCT (15 % en 2016)
- 9 % sont des postes subventionnés par la DGCS (13 % en 2016)
- 1 % sont des postes subventionnés par la CULTURE (2 % en 2016)
- 1 % sont des postes subventionnés par l'AFD/MEAE (1 % en 2016)

Le profil type du salarié en poste Fonjep, hors postes Fonjep Jeunes.

En 2021, le profil type du salarié en poste Fonjep est une femme (65 %) d'un âge moyen de 40 ans (cet âge passe à 38 si on tient compte des fonjep jeunes) avec une ancienneté moyenne sur le poste de 3 ans, et diplômée du 2^e ou 3^e cycle universitaire (54 %).

En 2016, le profil type du salarié en poste Fonjep selon l'enquête était une femme (60 %), de 45 ans, en poste depuis 7,5 ans et diplômée du 2^e ou 3^e cycle universitaire (50 %).



L'évolution du montant de la subvention Fonjep entre 2016 et 2021.

Administration	2016	2021
MEAE - AFD	7 500 €	8 500 €
DGCS	7 164 €	7 164 €
Ministère de la Culture	7 320 €	7 320 €
CGET-ANCT-DGCL	5 068 €	7 164 €
DJEPVA	7 164 €	7 164 €

LES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES

Profils des associations bénéficiaires : **11**

Types d'associations et échelles
d'intervention : **11**

Activités des associations : **12**

Structure des subventions reçues : **12**

Budget des associations bénéficiaires
en 2016 et 2021 : **13**

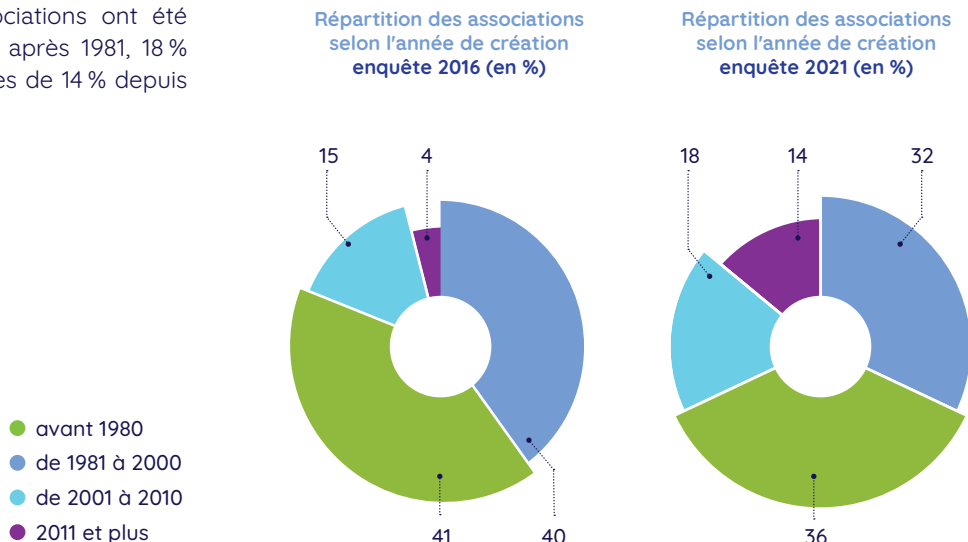
Ressources humaines salariées
et non salariées : **14**

Implantation dans les quartiers
prioritaires de la politique de la ville : **15**

Implantation dans les zones
de revitalisation rurale : **15**

Profil des associations bénéficiaires

En 2021, 32 % des associations ont été créées avant 1980, 36 % après 1981, 18 % entre 2001 et 2010 et près de 14 % depuis 2011.



Types d'associations et échelles d'intervention

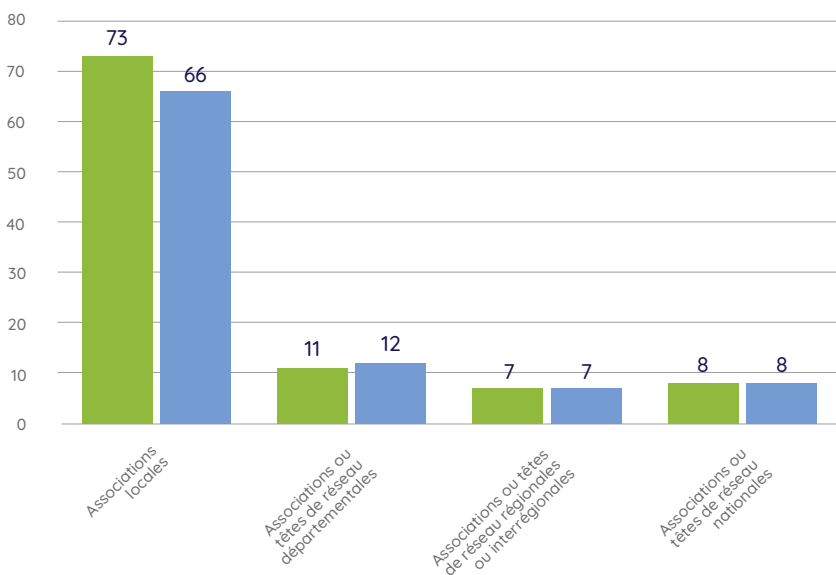
En 2021, les associations bénéficiaires d'un poste Fonjep sont réparties comme suit :

- 3 % d'associations locales.
- 11 % de têtes de réseau départementales.
- 7 % d'associations ou de têtes de réseau régionales ou interrégionales.
- 8 % d'associations ou de têtes de réseau nationales.

En ce qui concerne l'échelle d'intervention* des associations bénéficiaires, l'étude 2021 montre que :

- 33 % interviennent dans des zones communales et intercommunales.
- 30 % interviennent dans des zones départementales.
- 16 % interviennent dans des zones régionales et interrégionales.
- 10 % interviennent dans des zones nationales et internationales.
- 10 % interviennent au niveau des quartiers.

Types d'associations bénéficiaires (en %)

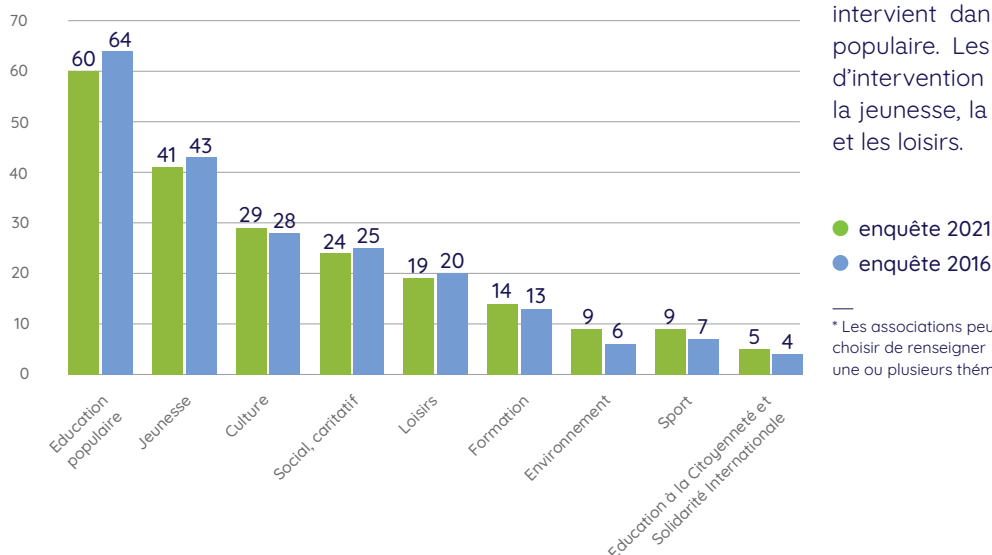


- enquête 2021
- enquête 2016

* Ici, une distinction est faite entre le type d'association bénéficiaire et son échelle d'intervention. Cette dernière est renseignée par les associations lors du remplissage de leur fiche association.

Activités des associations

Répartition des associations selon leur subvention Fonjep globale en 2021. (en %)



En 2021, plus d'une association sur deux intervient dans le champ de l'éducation populaire. Les principaux autres champs d'intervention par ordre de grandeur sont la jeunesse, la culture, le social, le caritatif et les loisirs.

● enquête 2021
● enquête 2016

* Les associations peuvent choisir de renseigner une ou plusieurs thématiques.

Structure des subventions reçues

L'évolution du montant de la subvention Fonjep entre 2016 et 2021.

Type d'association	Nombre d'associations 2021	Subvention Fonjep moyenne en 2021	Nombre d'associations 2016	Subvention Fonjep moyenne en 2016
Association locale	3 665	8 601,26 €	2 379	7 710,41 €
Tête de réseau départementale	545	11 717,12 €	403	11 170,47 €
Association régionale	65	12 451,93 €	28	16 011,64 €
Tête de réseau régionale ou interrégionale	305	15 058,05 €	233	14 543,56 €
Association nationale	279	18 985,53 €	191	19 629,39 €
Tête de réseau nationale	87	16 111,26 €	65	22 540,92 €
Tête de réseau nationale de têtes de réseau	37	34 313,19 €	33	35 940,83 €
Type association non renseigné	48	5 157,06 €	307	6 978,54 €
Toutes les associations	5 031	6 173,21 €	3 639	6 103,96 €

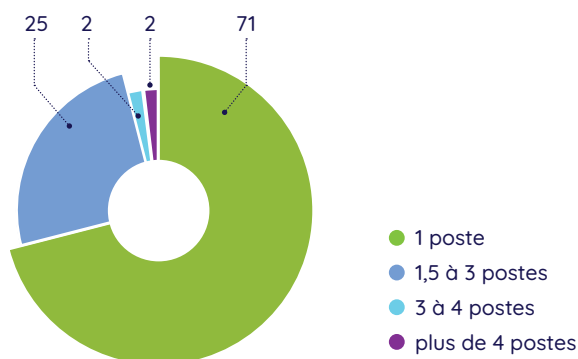
Deux baisses sont à observer entre 2016 et 2021.

- Les subventions moyennes des têtes de réseau nationales passent de 22 540,92 € à 16 111,26 €.
- Celles des associations régionales de 16 011,64 € à 12 451,93 €.

Une hausse entre 2016 et 2021.

- Celles des subventions moyennes locales qui passent de 7 710,41 à 8 601,26 €.
- La grande majorité des associations bénéficie d'un seul poste.

Répartition des associations selon leur subvention Fonjep globale en 2021 (en %)



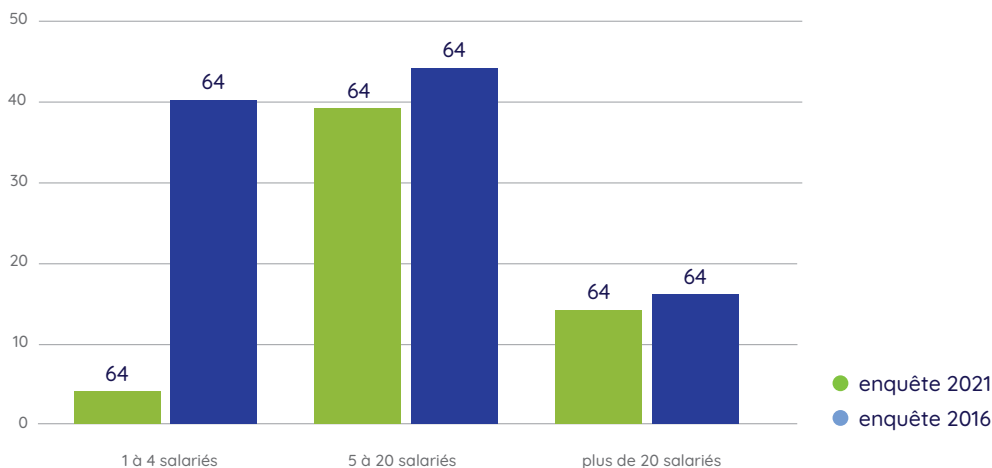
Budget des associations bénéficiaires en 2016 et 2021

Type d'association	Nombre d'asso 2021	Budget moyen en 2021	Budget médian en 2021	Nombre d'asso 2016	Budget moyen en 2016	Budget médian en 2016
Locale	3 665	888 726,71 €	368 689 €	2 379	1 199 726,32 €	548 489 €
Tête de réseau départementale	545	1 492 152,15 €	432 000 €	403	1 409 101,80 €	440 120 €
Régionale	65	4 544 445,80 €	313 100 €	28	8 202 537,88 €	739 500 €
Tête de réseau régionale ou interrégionale	305	2 865 154,78 €	519 360 €	233	4 082 162,47 €	667 731 €
Nationale	279	11 389 290,35 €	670 543 €	191	13 229 206,21 €	1 012 500 €
Tête de réseau nationale	87	3 593 765,36 €	862 000 €	65	4 741 985,38 €	816 648 €
Tête de réseau nationale de têtes de réseau	37	6 236 109,54 €	1 056 590,50 €	33	6 923 964,29 €	1 089 449 €
Toutes	4 983	1 913 967,81 €	404 102,50 €	3 332	2 386 859,85 €	550 000 €

Hormis pour les têtes de réseau départementales, les budgets moyens des associations ont baissé entre 2016 et 2021. Ils ont même été divisés par deux pour les associations régionales et les têtes de réseau régionales ou interrégionales.

Ressources humaines salariées et non salariées

Répartition des associations bénéficiaires selon le nombre de salariés (en %)



653 407

bénévoles

460 510 bénévoles en 2016

Nombre moyen de bénévoles
130 en 2021 et 127 en 2016
Nombre médian de bénévoles
20 en 2021, 23 en 2016



160 017

salariés dont
7 712 postes Fonjep

130 963 dont **5 220 postes
Fonjep** en 2016

Nombre moyen de salariés
32 en 2021 et 36 en 2016
Nombre médian de salariés
7 en 2021 et 8 en 2016



251 460

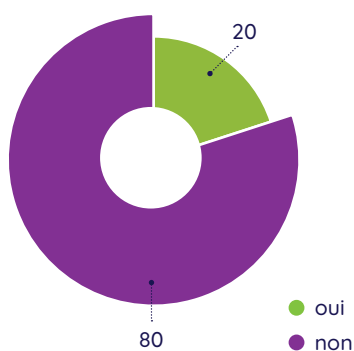
volontaires

221 661 volontaires en 2016

Nombre moyen de volontaires
51 en 2021 et 61 en 2016
Nombre médian de volontaires
2 en 2021, idem en 2016

Près de la moitié (47 %) des associations bénéficiaires d'un poste fonjep a un effectif de 1 à 4 salariés, alors qu'en 2016, les associations ayant un effectif de 1 à 4 salariés étaient de 40 %.

Implantation dans les quartiers politique de la ville (en %)

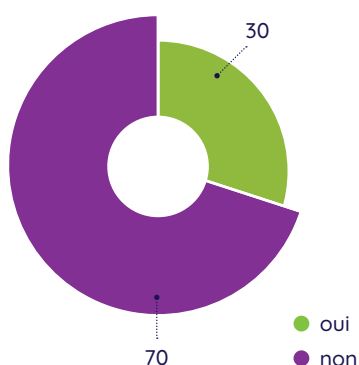


Implantation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Les données QPV et ZRR sont calculés à partir de l'adresse postale de l'association d'implantation et uniquement pour les postes Fonjep. Elles n'indiquent pas si l'association ou le salarié du poste in-

tervient réellement dans les QPV ou ZRR. De nouveaux champs de saisie ont été ajoutés sur la fiche des associations pour recueillir ces données.

Implantation dans les zones de revitalisation rurale (en %)



Implantation dans les zones de revitalisation rurale

LES SALARIÉS EN POSTE - FONJEP EN 2021

Ancienneté par financeur
de la personne sur le poste : **18**

Niveau de qualification,
nature des diplômes
et formation du salarié réalisées : **20**

Missions assurées par les salariés
en postes Fonjep : **20**

Annexes : **21**

Caractéristiques des postes Fonjep

Caractéristiques globales avec l'ensemble des postes Fonjep et hors Fonjep Jeunes

	Ensemble des postes Fonjep		Ensemble des postes hors Fonjep jeunes	
Nombre de postes	7 710.5	100 %	6 898.5	100 %
Dont ayant un statut cadre	1 278	15.83 %	1 262	17.38 %
Dont à temps plein	7 132	88.35 %	6 320	87.05 %
Dont occupé par 1 femme*	5 284	65.46 %	4 731	65.17 %
Dont occupé par 1 homme*	2 964	36.72 %	2 710	37.33 %
Dont à temps plein occupé par 1 femme	4 626	57.31 %	4 073	56.1 %
Dont à temps plein occupé par 1 homme	2 658	32.93 %	2 404	33.11 %
Dont ayant un statut cadre occupé par 1 femme	769	9.53 %	757	10.43 %
Dont ayant un statut cadre occupé par 1 homme	525	6.5 %	521	7.18 %

65 % des personnes occupant un poste Fonjep en 2021 sont des femmes (60 % en 2016). Le pourcentage des statuts cadre est passé de 31 % en 2016 à 16 % en 2021. 88 % travaillent à temps plein, ce pourcentage était de 80 % lors de l'enquête de 2016.

* Le nombre de postes est inférieur à la somme totale des postes occupés car plusieurs salariés ont pu occuper un même poste successivement.

Caractéristiques des postes subventionnés par le ministère de l'Éducation Nationale (DJEPVA).

	JEP DJEPVA		FONJEP JEUNES DJEPVA		CRIB DJEPVA		GUIDASSOS DJEPVA	
Nombre de postes	4 315	100 %	812	100 %	151.5	100 %	147	100 %
Dont ayant un statut cadre	856	19.33 %	16	1.97 %	37	22.42 %	24	21.05 %
Dont à temps plein	4 087	92.3 %	812	100 %	138	83.64 %	98	85.96 %
Dont occupé par 1 femme	2 822	63.73 %	553	68.1 %	103	62.42 %	68	59.65 %
Dont occupé par 1 homme	1 738	39.25 %	254	31.28 %	63	38.18 %	50	43.86 %
Dont à temps plein occupé par 1 femme	2 582	58.31 %	553	68.1 %	90	54.55 %	57	50 %
Dont à temps plein occupé par 1 homme	1 626	36.72 %	254	31.28 %	48	29.09 %	45	39.47 %
Dont ayant un statut cadre occupé par 1 femme	508	11.47 %	12	1.48 %	21	12.73 %	9	7.89 %
Dont ayant un statut cadre occupé par 1 homme	359	8.11 %	4	0.49 %	16	9.7 %	16	14.04 %

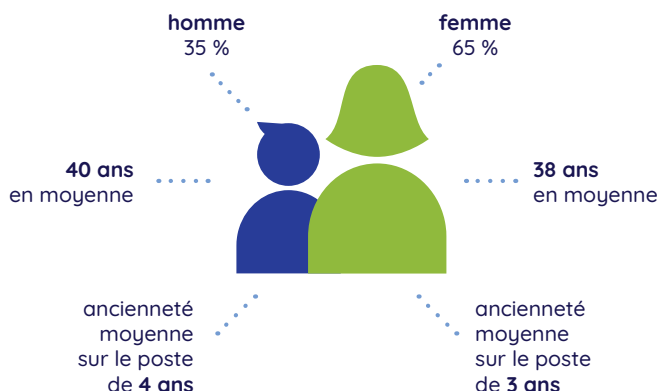
Caractéristiques des postes subventionnés par la DGCS, l'ANCT, le MEAE/AFD et le ministère de la Culture

	DGCS		ANCT		MEAE/AFD		CULTURE	
Nombre de postes	658.5	100 %	1479.5	100 %	61	100 %	61	100 %
Dont ayant un statut cadre	119	12.88 %	191	12.8 %	7	11.48 %	25	49.02 %
Dont à temps plein	393	42.53 %	1 467	98.32 %	61	100 %	51	100 %
Dont occupé par 1 femme	649	70.24 %	999	66.96 %	48	78.69 %	31	60.78 %
Dont occupé par 1 homme	293	31.71 %	514	34.45 %	16	26.23 %	23	45.1 %
Dont à temps plein occupé par 1 femme	274	29.65 %	980	65.68 %	48	78.69 %	31	60.78 %
Dont à temps plein occupé par 1 homme	125	13.53 %	508	34.05 %	16	26.23 %	23	45.1 %
Dont ayant un statut cadre occupé par 1 femme	71	7.68 %	127	8.51 %	5	8.2 %	15	29.41 %
Dont ayant un statut cadre occupé par 1 homme	49	5.3 %	65	4.36 %	4	6.56 %	10	19.61 %

Ancienneté par financeur de la personne sur le poste

Financeur	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Ministère de l'Education Nationale DJEPVA	5 %	51 %	20 %	24 %
Ministère de l'Education Nationale DJEPVA	393	42.53 %	1 467	98.32 %
Fonjep Jeunes	4 %	93 %	3 %	0 %
Ministère des Solidarités et de la Santé (DGCS)	3 %	29 %	28 %	40 %
Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)	2 %	37 %	40 %	21 %
AFD/MEAE	8 %	70 %	19 %	3 %
Ministère de la Culture	0 %	52 %	19 %	29 %

Le profil :
âge, sexe et l'ancienneté types
du salarié Fonjep



Niveau de qualification, nature des diplômes et formation du salarié réalisée

Formation en amont de la prise de poste.

Répartition des salariés en postes Fonjep selon leur niveau de formation

Diplôme	Pourcentage	Dont Femmes	Dont Hommes
Diplôme du 2 ^e et 3 ^e cycle universitaire (I et II)	54.02 %	69.39 %	30.61 %
Bac +2 (III)	28.55 %	64.5 %	35.5 %
Niveau bac (IV)	14.93 %	53.42 %	46.58 %
BEPC/BP (V)	2.16 %	52.27 %	47.73 %

Représentation des natures de diplômes parmi les postes Fonjep

Diplôme	Pourcentage	Dont Femmes	Dont Hommes
Animation	32.91 %	55.39 %	44.61 %
Gestion de projet et/ou de structure	20.77 %	66.88 %	33.12 %
Education	8.82 %	66.02 %	33.98 %
Médico-social	6.4 %	83.11 %	16.89 %
Autre	33.56 %	68.05 %	31.95 %

Plus de **80 %** des salariés en postes Fonjep sont titulaires d'un diplôme universitaire. **33 %** des salariés en postes Fonjep ont un diplôme en lien avec l'animation, contre **37 %** en 2016, et **21 %** en lien avec la gestion de projet/structure contre **19 %** en 2016.

Formation pendant l'exercice du poste.

Formation salarié réalisée qualifiante - Niveau de formation

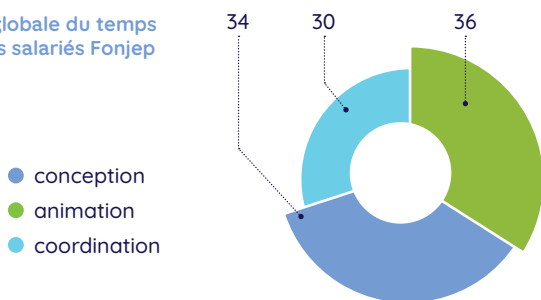
Formation réalisée qualifiante	Pourcentage	Dont Femmes	Dont Hommes
Diplôme du 2 ^e et 3 ^e cycle universitaire (I et II)	48.62 %	50.88 %	44.78 %
Bac +2 (III)	31.22 %	31.58 %	30.6 %
Niveau bac (IV)	18.37 %	15.79 %	22.76 %
BEPC/BP (V)	1.66 %	1.75 %	1.49 %

Nature de la formation

Formation	Pourcentage	Dont Femmes	Dont Hommes
Animation	39 %	35 %	46 %
Gestion de projet et/ou de structure	25 %	25 %	25 %
Autre	15 %	15 %	15 %
Education	7 %	9 %	7 %
Médico-social	7 %	8 %	3 %

Missions assurées par les salariés en postes Fonjep

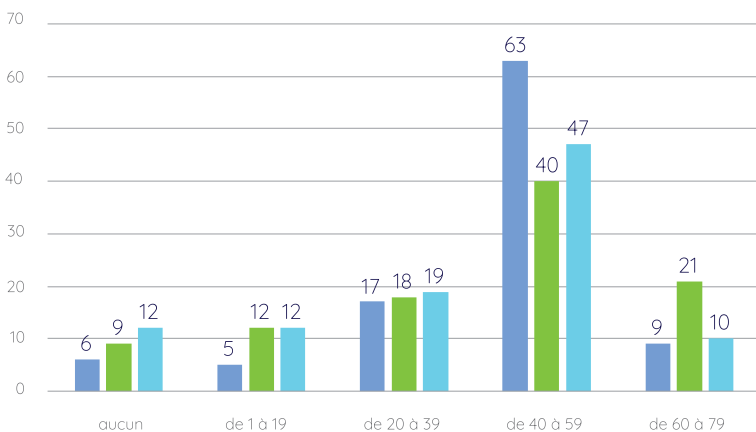
Répartition globale du temps de travail des salariés Fonjep (en %)



Répartition globale du temps de travail des salariés Fonjep

Les salariés en poste Fonjep consacrent équitablement leur temps de travail entre des missions de conception, de coordination avec une légère prédominance aux missions liées à l'animation.

Pourcentage du temps de travail des salariés par mission (en %)

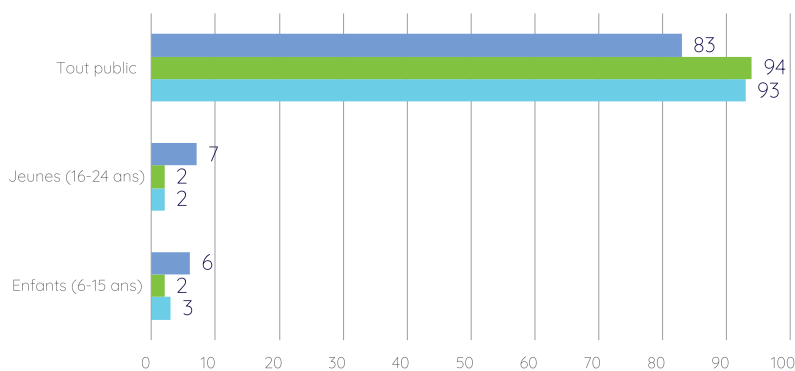


Répartition du temps de travail des salariés Fonjep par mission

En moyenne un salarié Fonjep consacre 40 % à 60 % de son temps de travail comme tel :
 63 % de ce temps pour des missions de conception et conduite de projets.
 47 % de ce temps pour la coordination d'activités et d'équipes, alors qu'en 2016 seulement 29 % des salariés y consacraient autant de temps.
 40 % de ce temps pour l'animation.

- conception
- animation
- coordination

Publics-cibles prioritaires des salariés en postes Fonjep déclinaison hommes/femmes (en %)



Publics-cibles prioritaires

Près de 93 % des projets associatifs soutenus par les salariés FONJEP s'adressent à tout type de public. Les hommes sont plus en contact avec les publics jeunes (16-24 ans), et enfants (6-15 ans).

- salariés hommes
- salariée femmes
- tous les salariés

Principaux indicateurs 2021 par financeur

	DJEPVA JEP	DJEPVA Fonjep jeunes	DJEPVA CRIB et GUIDASSO	DGCS	ANCT	Ministère de la Culture*	AFD/ MEAE
Nombre d'associations	3056	751	247	634	1256	44	61
Nombre de postes par financeur	4315	812	298,5	658,5	1479,5	61	61
Nombre moyen de postes Fonjep par association	1.41	1.08	1.25	1.04	1.18	1.39	1
Budget moyen	2 594 198,40 €	1 669 271,22 €	1 379 875,86 €	4 106 489,52 €	1 519 596,94 €	19 281 697,94 €	750 654,17 €
Nombre de postes subventionnés	4 318	809	298	658	1 479	61	61
Ancienneté moyenne sur les postes	5	<1	3	6	4	5	2
Age moyen des salariés sur les postes	40	26	41	41	40	43	36
Nombre de Salariées Femmes	2886	480	171	665	1021	30	50
Nombre de Salariés Hommes	1693	215	109	287	497	22	14

* Les postes du ministère de la culture sont des postes exclusivement nationaux, ils touchent donc des structures nationales avec un budget moyen plus élevé.

Budget global et subvention Fonjep en 2021 selon le type d'association

Type d'association	Nombre d'associations	Budget Moyen	Budget médian	Moyenne subvention Fonjep
Association locale	3 665	910 721,42 €	384 628,50 €	8 601,26 €
Tête de réseau départementale	545	1 494 687,78 €	417 522,50 €	11 717,12 €
Association régionale	65	3 817 184,02 €	367 074,00 €	12 451,93 €
Tête de réseau régionale ou interrégionale	305	3 052 092,39 €	521 500,00 €	15 058,05 €
Association nationale	279	8 728 452,89 €	765 822,00 €	18 985,53 €
Tête de réseau nationale	87	4 321 287,18 €	841 000,00 €	16 111,26 €
Tête de réseau nationale de têtes de réseau	37	5 796 650,76 €	1 066 789,00 €	34 313,19 €
Toutes les associations	4 983	1 752 977,84 €	414 349,00 €	6 173,21 €

COUR DES COMPTES ET FONJEP

Des acteurs au cœur du maillage associatif : **29**

Les dynamiques associatives à travers
la subjectivité des regards : **30**

Des organisations au service des finalités
institutionnelles de l'éducation populaire : **31**

Préconisation de la Cour des Comptes en 2015

« En conclusion, la recherche d'un effet de levier minimal, en vue d'éviter un saupoudrage inefficace et coûteux pour les finances publiques, conduit la Cour à recommander que les postes Fonjep soient attribués,

- D'une part, à des emplois pour lesquels ils représenteraient une quote-part minimale de l'ordre de 30 % (contre environ 15 % en moyenne aujourd'hui),
- D'autre part, à des organismes d'une taille suffisamment réduite pour que les postes Fonjep soient une réelle incitation à la création ou au maintien d'un emploi au service d'un projet associatif. »

Effet levier d'un poste Fonjep sur le coût moyen d'un salaire chargé en 2021

À la lecture des coûts moyens d'un salaire chargé cadre et hors cadre : le poste fonjep pèse de 10 à 16 % du coût d'un poste chargé cadre ou non cadre. Il passe à 21 et 26 % du coût du poste chargé pour l'AFD : la subvention fonjep est à 8 500 euros.

Classement par financeur du coût moyen d'un salaire chargé cadre et non cadre

	Coût annuel chargé	Montant subvention poste Fonjep	% Subvention / coût annuel	Subvention Fonjep versée	% Subvention / coût annuel
Tous ministères confondus	41734,56	7462	17,88 %	6655,87	15,95 %
Cadres tous ministères confondus	60247,44	7462	12,39 %	6655,87	11,05 %
Fonjep Recherche	70232,76	7164	10,20 %	7054,21	10,04 %
Cadres Fonjep Recherche	42937,2	7164	16,68 %	7054,21	16,43 %
DJEPVA	44422,44	7164	16,13 %	7016,62	15,80 %
Cadres DJEPVA	65086,44	7164	11,01 %	7016,62	10,78 %
ANCT	39870	7164	17,97 %	7085,11	17,77 %
Cadres ANCT	45809,16	7164	15,64 %	7085,11	15,47 %
DGCS	43858,92	7164	16,33 %	7134,99	16,27 %
Cadres DGCS	57551,28	7164	12,45 %	7134,99	12,40 %
Culture	50062,56	7320	14,62 %	7270	14,52 %
Cadres Culture	56666,4	7320	12,92 %	7270	12,83 %
AFD/MEAE	31918,32	8500	26,63 %	8441,94	26,45 %
Cadres AFD/MEAE	40158,84	8500	21,17 %	8441,94	21,02 %

Déclinaison par financeur du coût moyen d'un salaire chargé cadre et non cadre, homme et femme

Global	Coût annuel chargé	Montant subvention poste Fonjep	% Subvention / coût annuel	Subvention Fonjep versée	% sur subvention versée
Globalité	41734,56	7462	17,88 %	6655,87	15,95 %
Coût moyen salaire chargé cadre	60247,44	7462	12,39 %	6655,87	11,05 %
Coût moyen salaire chargé non-cadre	38224,56	7462	19,52 %	6655,87	17,41 %
Coût moyen salaire chargé femme	39527,88	7462	18,88 %	6655,87	16,84 %
Coût moyen salaire chargé homme	45875,88	7462	16,27 %	6655,87	14,51 %

L'écart de salaire cadre - non-cadre, homme-femme explique en partie les écarts de poids du poste fonjep sur les salaires chargés.

Déclinaison par financeur du coût moyen d'un salaire chargé cadre et non cadre, homme et femme

Global, hors postes Fonjep Jeunes	Coût annuel chargé	Montant subvention poste Fonjep	% Subvention / coût annuel	Subvention Fonjep versée	% sur subvention versée
Globalité	43248,48	7462	17,25 %	6694,81	15,48 %
Coût moyen salaire chargé cadre	60438,12	7462	12,35 %	6694,81	11,08 %
Coût moyen salaire chargé non-cadre	39690,12	7462	18,80 %	6694,81	16,87 %
Coût moyen salaire chargé femme	40868,76	7462	18,26 %	6694,81	16,38 %
Coût moyen salaire chargé homme	47658,84	7462	15,66 %	6694,81	14,05 %
DJEPVA	Coût annuel chargé	Montant subvention poste Fonjep	% Subvention / coût annuel	Subvention Fonjep versée	% sur subvention versée
Globalité	44422,44	7164	16,13 %	7016,62	15,80 %
Coût moyen salaire chargé cadre	65086,44	7164	11,01 %	7016,62	10,78 %
Coût moyen salaire chargé non-cadre	39594,48	7164	18,09 %	7016,62	17,72 %
Coût moyen salaire chargé femme	42318,72	7164	16,93 %	7016,62	16,58 %
Coût moyen salaire chargé homme	48025,8	7164	14,92 %	7016,62	14,61 %
DGCS	Coût annuel chargé	Montant subvention poste Fonjep	% Subvention / coût annuel	Subvention Fonjep versée	% sur subvention versée
Globalité	43858,92	7164	16,33 %	7134,99	16,27 %
Coût moyen salaire chargé cadre	57551,28	7164	12,45 %	7134,99	12,40 %
Coût moyen salaire chargé non-cadre	41778,6	7164	17,15 %	7134,99	17,08 %
Coût moyen salaire chargé femme	41371,32	7164	17,32 %	7134,99	17,25 %
Coût moyen salaire chargé homme	49830,96	7164	14,38 %	7134,99	14,32 %

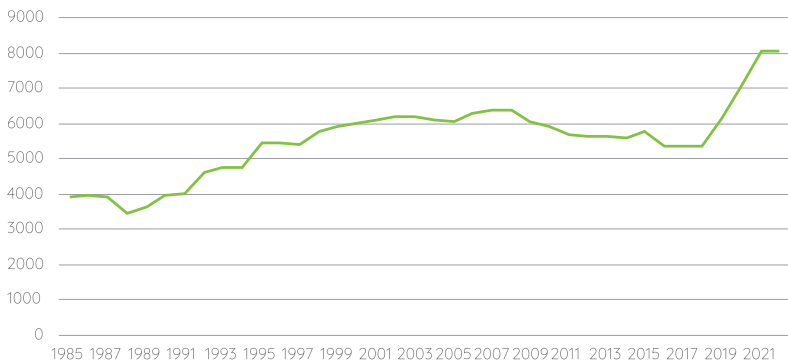
ANCT	Coût annuel chargé	Montant subvention poste Fonjep	% Subvention / coût annuel	Subvention Fonjep versée	% sur subvention versée
Globalité	39870	7164	17,97 %	7085,11	17,77 %
Coût moyen salaire chargé cadre	45809,16	7164	15,64 %	7085,11	15,47 %
Coût moyen salaire chargé non-cadre	39017,04	7164	18,36 %	7085,11	18,16 %
Coût moyen salaire chargé femme	37119,48	7164	19,30 %	7085,11	19,09 %
Coût moyen salaire chargé homme	45536,04	7164	15,73 %	7085,11	15,56 %

AFD/MEAE	Coût annuel chargé	Montant subvention poste Fonjep	% Subvention / coût annuel	Subvention Fonjep versée	% sur subvention versée
Globalité	31918,32	8500	26,63 %	8441,94	26,45 %
Coût moyen salaire chargé cadre	40158,84	8500	21,17 %	8441,94	21,02 %
Coût moyen salaire chargé non-cadre	30850,08	8500	27,55 %	8441,94	27,36 %
Coût moyen salaire chargé femme	32187,48	8500	26,41 %	8441,94	26,23 %
Coût moyen salaire chargé homme	31014,96	8500	27,41 %	8441,94	27,22 %

CULTURE	Coût annuel chargé	Montant subvention poste Fonjep	% Subvention / coût annuel	Subvention Fonjep versée	% sur subvention versée
Globalité	50062,56	7320	14,62 %	7270	14,52 %
Coût moyen salaire chargé cadre	56666,4	7320	12,92 %	7270	12,83 %
Coût moyen salaire chargé non-cadre	44681,64	7320	16,38 %	7270	16,27 %
Coût moyen salaire chargé femme	50558,28	7320	14,48 %	7270	14,38 %
Coût moyen salaire chargé homme	49454,04	7320	14,80 %	7270	14,70 %

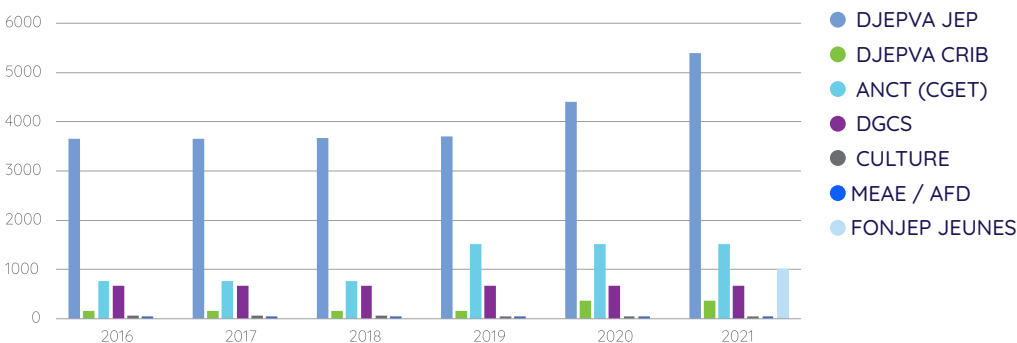
Les postes Fonjep AFD et Culture sont les seuls postes où la différence homme-femme est légèrement favorable aux femmes.

Évolution du nombre et du montant des subventions Fonjep depuis 1985

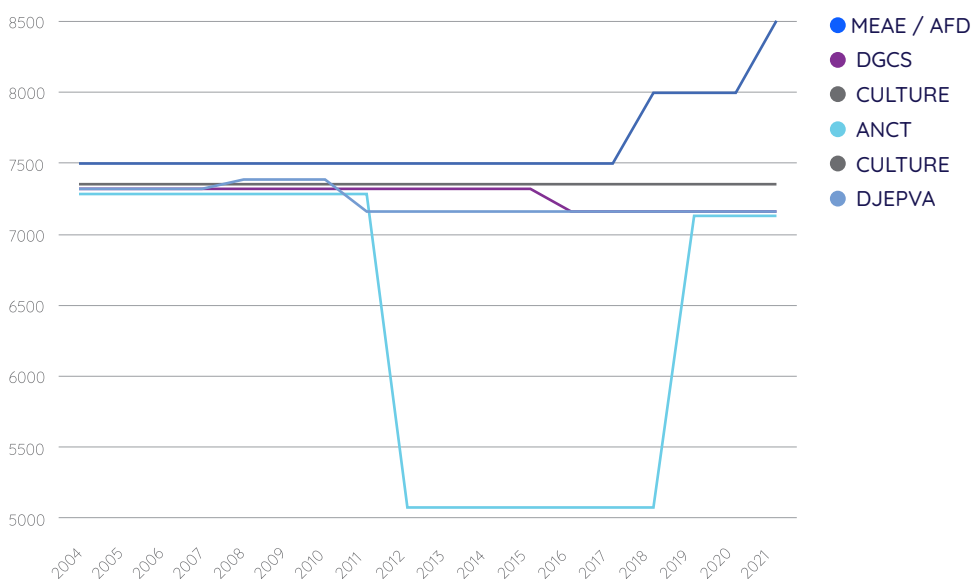


À partir de 2019, le nombre de postes Fonjep connaît une hausse expliquée par le doublement du nombre de postes par l'ANCT/DGCL. L'année 2020 est également marquée par une nette augmentation portée par la DJEPVA (3 698 postes en 2019 à 4 398 postes en 2020 jusqu'en 2022). L'année 2021 est marquée par la création des postes Fonjep Jeunes. Le graphique ci-dessous illustre ces variations.

Les postes Fonjep par ministère de 2016 à 2021



Évolution du montant part État d'un poste Fonjep entre 2004 et 2021





Consulter la carte page 32, illustrant la répartition des postes Fonjep sur la base de la ville ou du code postal renseigné. Chaque cercle correspond à un code postal/ville. Plus il y'a d'associations avec la même donnée, plus le cercle est sombre.

Région	Nombre d'associations bénéficiaires	Nombre de postes FONJEP	Nombre moyen de poste par association	Budget annuel moyen des associations	Budget annuel médian des associations	Montant total des subventions versées
AUVERGNES RHONE ALPES	656	826.50	0.93	1 736 308,16 €	440 000,00 €	5 512 809,00 €
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	264	351.50	0.91	1 631 579,40 €	424 598,00 €	2 271 414,00 €
BRETAGNE	243	314.00	0.98	1 282 849,90 €	357 023,50 €	2 079 478,00 €
CENTRE VAL DE LOIRE	183	285.50	0.95	893 132,46 €	350 523,00 €	1 850 984,00 €
CORSE	52	62.00	0.94	454 802,71 €	260 160,00 €	380 886,00 €
GRAND EST	389	650.00	0.98	1 135 243,50 €	489 418,00 €	4 301 640,00 €
HAUTS DE FRANCE	409	632.50	1.02	1 188 071,64 €	447 200,00 €	4 328 206,50 €
ILE DE FRANCE	495	700.50	0.97	3 886 629,25 €	450 000,00 €	4 711 046,00 €
NORMANDIE	238	306.00	0.96	1 772 762,03 €	323 910,00 €	2 022 920,00 €
NOUVELLE AQUITAINE	533	724.00	0.94	1 062 157,50 €	385 008,50 €	4 640 526,83 €
OCCITANIE	464	680.50	0.92	1 245 847,39 €	305 957,00 €	4 400 472,00 €
PAYS DE LA LOIRE	237	323.50	0.89	1 709 940,58 €	388 146,50 €	2 106 812,00 €
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	342	504.00	0.97	1 832 213,98 €	500 686,00 €	3 444 177,00 €
DOM (GUYANE, GUADELOUPE, LA REUNION, MARTINIQUE, MAYOTTE)	184	262.00	1.00	642 297,77 €	468 607,00 €	1 548 461,50 €
TOM (SAINT-MARTIN, POLYNESIE FRANÇAISE, WALLIS ET FUTUNA, NOUVELLE-CALEDONIE)	22	30.50	0.98	759 569,36 €	305 688,00 €	207 159,00 €

ZOOM SUR L'ENQUÊTE IDF

Des acteurs au cœur du maillage associatif : **29**

Les dynamiques associatives à travers
la subjectivité des regards : **30**

Des organisations au service des finalités
institutionnelles de l'éducation populaire : **31**

Présentation de la méthodologie

Le comité de sélection de l'appel à projets du Comité régional Ile-de-France du fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (FONJEP), a retenu la coopérative Interlignes, pour mener l'action-recherche. Ce choix a donc impliqué que l'action-recherche serait basée sur une démarche clinique.

Nous vous en présentons ci-dessous la synthèse du rapport de mission.

Des acteurs au cœur du maillage associatif

Objectif : mettre en exergue des éléments significatifs pour donner à voir la typologie complexe et polymorphe du corpus des acteurs bénéficiant d'un poste FONJEP en IDF.

Rayonnement géographique

Il existe des postes FONJEP financés sur l'ensemble des départements franciliens. Toutefois, Paris est bien doté puisque la capitale réunie 47 % de l'ensemble des postes de la région. Pour expliquer cet apparent déséquilibre notons que les statistiques utilisées incluent les associations locales, les associations nationales et les têtes de réseaux départementales et régionales et que le nombre de postes est corrélé significativement avec le nombre d'associations employeuses par département. Ces chiffres nous rappellent que le FONJEP a vocation, par le financement de postes, à soutenir l'emploi dans le monde associatif.

Ces données peuvent cependant être lues comme un parisiano-centrisme, ce qui entraîne des conséquences. A titre d'exemple, les associations parisiennes puis celles des trois départements de la petite couronne sont bien plus représentées que celles des quatre départements de la grande couronne lors des réunions de comité régional. Et, en effet, certaines personnes interrogées ont exprimé leur sentiment d'être très à distance des instances, de ne pas se représenter ce qu'est le FONJEP et quels en sont les représentants.

Diversité des actions menées

Le FONJEP soutient l'emploi dans une pluralité d'associations qui sous la bannière « Jeunesse » ou « Éducation populaire » mènent des projets extrêmement variés. Les missions de jeunesse et d'éducation populaire, politiques par essence, sont multiples : l'environnement, l'accompagnement de jeunes vers la vie adulte en

passant par l'aide à l'emploi, le logement ou un accès à la culture, aux sports et aux loisirs mais aussi la défense des droits, l'aide aux familles stigmatisées ou encore la mise à disposition de tiers-lieux, notamment à travers les MJC.

Près de 65 %, soit 2/3, des associations sont mal identifiables dans le système catégoriel retenu. De plus, la plupart des associations développent plusieurs activités et une même activité peut elle-même répondre à des finalités multiples. Ne pas disposer d'une typologie fine des associations en fonction de leur champ d'activité rend difficile la mise en visibilité de ce corpus ; c'est pourquoi il serait intéressant de mener un travail qualitatif spécifique sur la catégorisation des activités, en y associant pleinement les associations concernées.

Mobilisation citoyenne : publics, bénéficiaires, bénévoles, salariés

Au cours de nos échanges avec les professionnels des associations approchées, nous avons été frappées par la multiplicité des terminologies employées pour décrire leurs bénéficiaires. Lorsque les associations décident d'opérer une segmentation du public, elles s'appuient sur des modalités de catégorisation qui s'articulent à leur projet.

Toutefois, les acteurs parlent de leur public, en évoquant spontanément des typologies sociales, généalogiques et genrées qui surgissent avec force et évidence et avaient rarement été imaginées sous ces traits au préalable. Dans cette émergence du réel, en partie imprévisible, peut notamment se révéler la vocation émancipatrice de l'éducation populaire : à travers le surgissement d'affinités inattendues, dépassant les catégories qui, à un niveau concret ou imaginaire, balisent initialement l'action. Le FONJEP étant un outil de professionnalisation du monde associatif, le salariat est devenu un levier indispensable pour chacun de ses acteurs. Les fonctions dévolues aux salariés ne

Toutes les actions que nous entreprenons, nous les faisons parce que nous avons ce vivier solide de bénévoles avec nous qui y prennent part. Mais évidemment, on ne peut pas attendre d'un bénévole le même niveau d'engagement qu'un salarié, c'est bien normal.

peuvent être les mêmes que celles des bénévoles : ces derniers sont investis sur de courtes durées, et c'est la force de leur nombre qui permet d'atteindre un ETP élevé, relativement à celui des salariés. Lorsque les emplois salariés sont précarisés ou disparaissent faute de financement, les structures en sont fortement fragilisées.

Travail en/de réseau

Les structures financées par le FONJEP participent à la vitalité d'un réseau associatif fort sur le territoire. La densité des mailles dans lesquels sont imbriquées les associations traduit un fort degré d'interdépendance entre elles. Outre les réseaux formels (unions, coordinations, groupements, fédérations), il existe également des réseaux qui, à l'image d'un rhizome, sont

évoqués par les structures rencontrées comme étant des constructions spontanées, émergeant des réalités et nécessités du terrain, plus ou moins durables selon la nature du projet qui les cristallise.

L'appartenance à tel ou tel réseau constitue une reconnaissance citoyenne, institutionnelle voire politique de la structure et de la vision qu'elle porte.

Dynamique de projets et processus créatif

Lors de nos rencontres avec les acteurs du terrain, nous avons été saisies par leur volonté de se renouveler et de créer de nouveaux projets au plus près des besoins de leurs usagers. Les professionnels mettent ainsi à profit leur expérience et leur connaissance accrue du public qu'ils côtoient. L'adoption d'une démarche projet permet aux professionnels de mieux répondre aux besoins de leurs bénéficiaires tout en augmentant leur niveau d'efficacité.

La garantie d'un soutien assuré pendant une période de trois ans permet d'assurer des capacités à se projeter dans l'avenir, à désirer, à rêver, à imaginer des projets. Cependant, si la créativité conditionne l'obtention de fonds finançant l'innovation, gardons à l'esprit qu'une structure dont la survie dépendrait de ces seules logiques de développement courrait le risque de se fragiliser.

Les dynamiques associatives à travers la subjectivité des regards

Objectif : témoigner du regard porté par les professionnels tant sur l'état de leur structure que sur la nature du soutien apporté par le FONJEP. Précisons que nous ne parlons pas ici du FONJEP en tant qu'institution réelle mais bien des modes d'investissement de cette institution par les acteurs qui bénéficient de son financement.

Période de fondation ou de refondation

Le soutien d'une structure naissante ou en période de refondation par un dispositif répondant aux mêmes valeurs instituant remplit une fonction contenante propre à consolider et nourrir son identité fragile. A travers le financement d'un poste, le FONJEP, tout en permettant d'assurer une continuité de l'action et en valorisant la démarche engagée, occupe une fonction psychique essentielle : symboliser un cadre protecteur garant d'un processus d'autonomisation.

Période de précarité

Les discours recueillis sont adossés à la réalité d'une baisse des financements. Le sentiment de précarité s'impose ainsi même lorsque la survie de la structure n'est pas directement engagée. Celui-ci peut mener les acteurs à monter de nouveaux projets pour « sortir la tête de l'eau », témoignant d'une hyperactivité qui s'apparente parfois plus à de l'agitation qu'à un développement harmonieux. Dans le vécu de précarité, le FONJEP est investi sous les traits d'une mère suffisamment bonne, qu'il est bon de pouvoir continuer à fantasmer.

Période de stabilité

Cet état renvoie plus précisément à la notion de prospérité, pertinente pour qualifier la période durant laquelle une association peut expérimenter un rapport « apaisé » au réel, déployer son potentiel et accomplir ses missions sans entraves majeures. Une

telle association, surface de projection potentielle du fantasme de l'utopie réalisée, fait vivre un imaginaire moteur précieux pour l'ensemble institutionnel que délimite le FONJEP. Notre traversée des imaginaires établit que le FONJEP est investi de façon singulière et créative par les acteurs en fonction de leurs propres nécessités.

Des organisations au service des finalités institutionnelles de l'éducation populaire

Objectif : décrire comment les modes d'organisations des associations s'articulent à leurs finalités institutionnelles et témoignent des valeurs portées par l'Éducation populaire.

Un fonctionnement façonné par des aspirations démocratiques

Le modèle coopératif renvoie à une organisation où le pouvoir est partagé afin que chacun utilise tout son potentiel pour aider à la réussite de l'ensemble. « Ici on est une deuxième famille, un groupe de personnes qui se racontent leur parcours et puis qui s'entraident ... pour prendre un peu de recul que vous soyez fier de vous et pourquoi pas un jour venir témoigner comme moi ». Ces valeurs démocratiques et humanistes, qui furent également déterminantes dans le mouvement fondateur du FONJEP, parviennent toujours à rassembler les structures de jeunesse et d'éducation populaire.

Le modèle charismatique, un humanisme assumé

Dans ce deuxième type de modèle, le chef détient un pouvoir légitimé (institué) par son statut, mais détient aussi le leadership dans la mesure où les investissements affectifs à son endroit lui octroient une autorité effective reconnue et soutenue par tous. « Le fait de faire quelque chose pour quelqu'un est super important (...) si on arrive à valoriser une personne, on a tout gagné ».

Le Leadership est une fonction inhérente au dispositif groupal qui émerge nécessairement parce qu'elle répond à un besoin de cohérence et d'identité des participants. Un groupe ne peut pas s'installer durablement dans une dynamique de travail s'il n'est pas conduit et cette conduite, en sus des compétences techniques requises, implique une reconnaissance et un investissement affectif réciproque à l'égard de la personne qui incarne cette fonction.

Logiques d'incarnation et enjeux de transmission

La question de l'incarnation et de la transmission qui, importante dans un certain nombre de structures, éclaire bien les enjeux d'articulation entre ces modèles. Le modèle coopératif prône des rapports horizontaux a-conflictuels : l'idée de pouvoir demeure hors-champ. Le charismatique, précieux pour faire vivre la dimension militante dans l'éducation populaire, souffre d'une représentation qui, à l'inverse, fait surgir la menace du règne de l'arbitraire, de l'irrationnel et de l'aliénation, rendant redoutable ce type d'organisation.

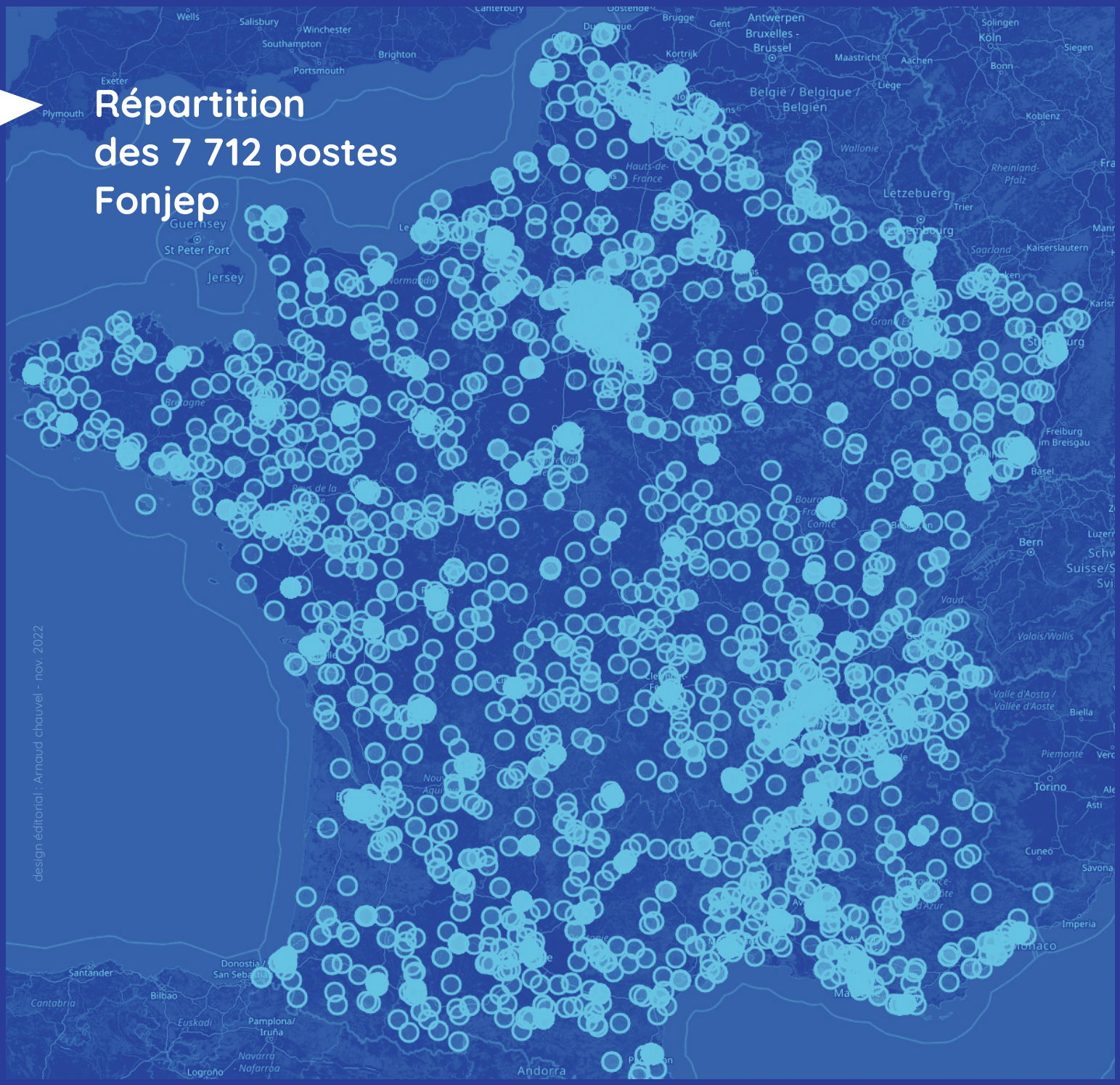
Plus l'incarnation est forte, plus la transmission sera rendue difficile. Lorsqu'il est adossé à des valeurs coopératives, le modèle charismatique se déploie avec d'autres soubassements imaginaires. L'hybridation de ses deux modèles semble permettre aux organisations de s'émanciper des limites d'un modèle unique.

Le partage de valeurs à l'épreuve du rapport à la subvention

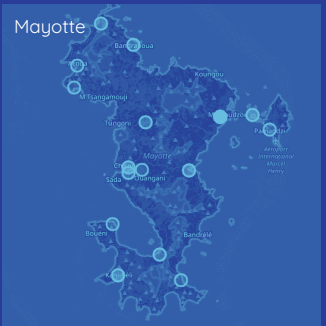
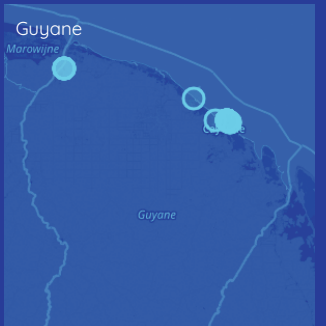
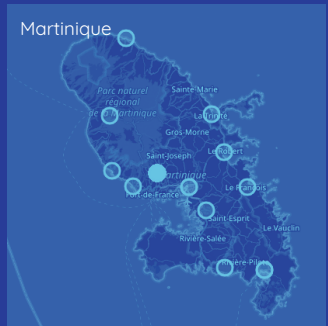
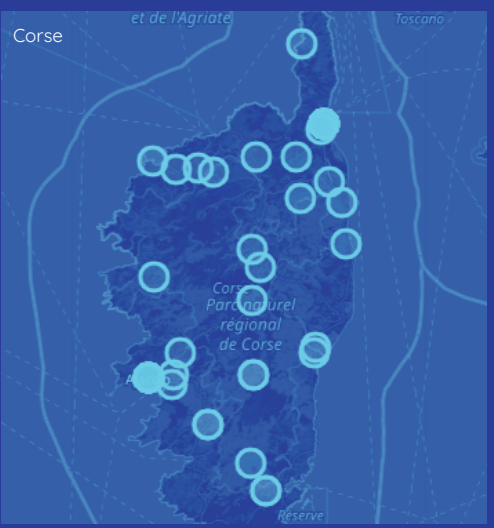
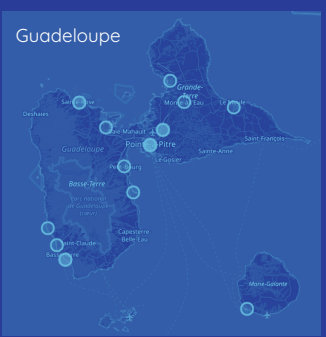
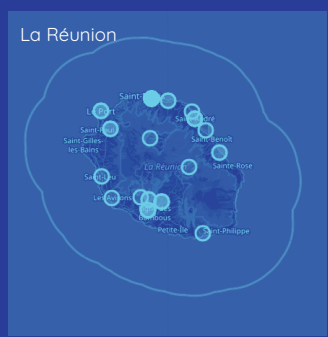
Nous avons entendu une aspiration à un partenariat fort et « réhumanisé ». « Vous nous financez c'est bien mais pour nous, le partenariat ce n'est pas un truc d'euros, ça doit aller au-delà, c'est : qu'est-ce qu'on partage ? » La crainte d'une maîtrise, d'un contrôle accru de l'État peut activer le désir de ne pas dépendre uniquement de financements publics. La reconnaissance réciproque s'avère être primordiale pour dépasser la relation contractuelle et ne pas se considérer comme un simple prestataire au service de l'État.

L'attachement aux valeurs de l'Éducation populaire constitue un socle sur lequel se constitue les bases d'une groupalité : les membres des associations attribuent au FONJEP les mêmes adjectifs axiologiques que ceux qu'ils emploient pour se qualifier eux-mêmes. Il y a indéniablement une identité et une histoire commune entre les structures et le FONJEP qui les accompagne.

Répartition des 7 712 postes Fonjep



design éditorial : Arnaud Chauvel - nov. 2022



FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire